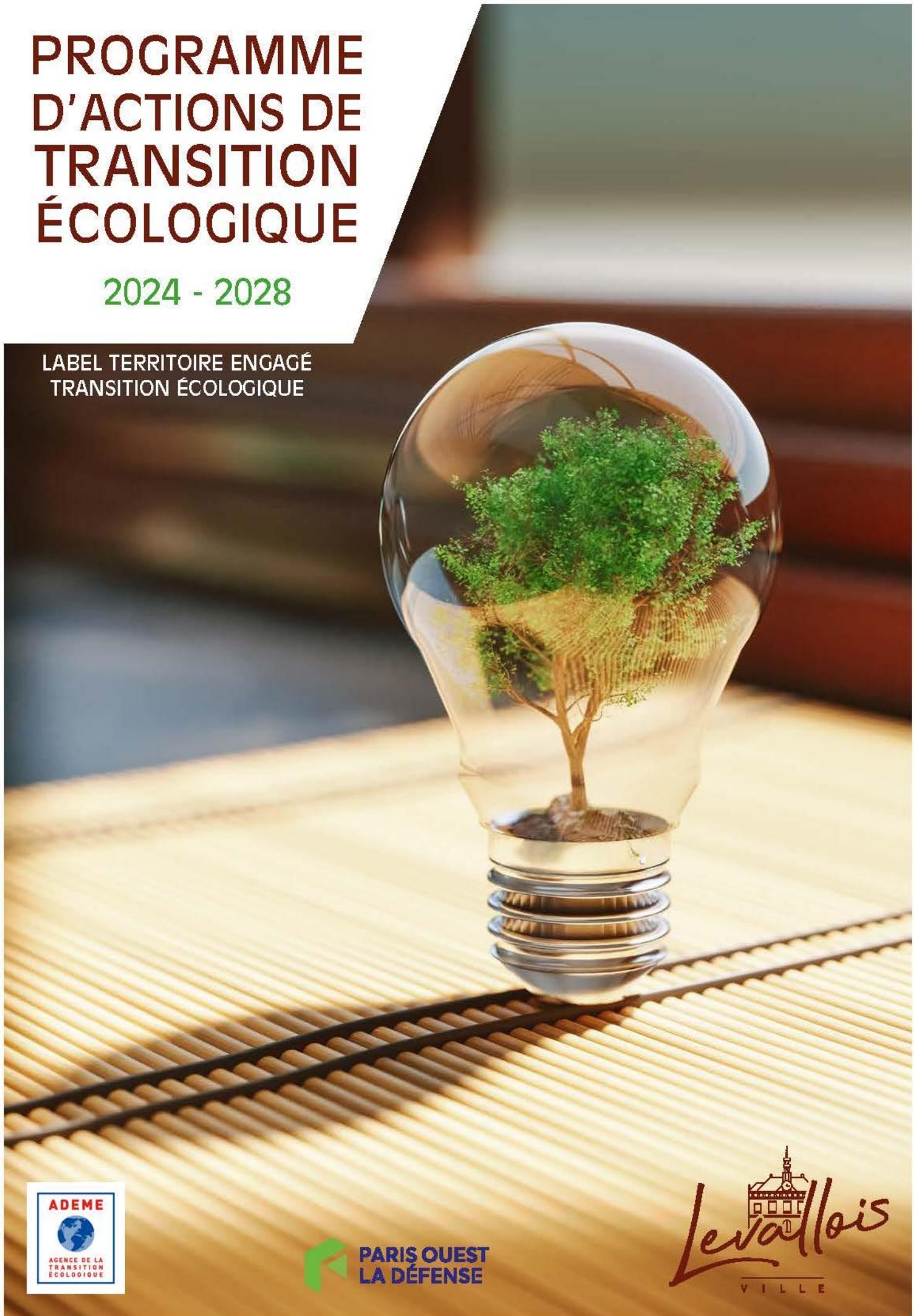


# PROGRAMME D'ACTIONS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2024 - 2028

LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE





**Chère Madame, Cher Monsieur,**  
**Chers Levalloisiens,**

Aujourd’hui, nous sommes plus conscients que jamais du défi que représente le changement climatique et de l’impérieuse nécessité d’agir en faveur d’une transition écologique dans laquelle chacun a un rôle à jouer.

Depuis le début du mandat, notre équipe municipale endosse son rôle de moteur de la transition écologique en impulsant des solutions innovantes tout en conciliant la préservation et l’amélioration du cadre de vie des Levalloisiens et l’adaptation de notre ville à un climat en mutation. Ces dernières années, plusieurs grands projets conduits par notre Municipalité, comme la végétalisation de la place Jean-Zay, la réalisation du bassin écologique de la Planchette, la généralisation de la collecte des biodéchets, l’adoption du guide de l’habitat durable, la prise en compte d’une mobilité moins polluante ou encore l’élaboration du premier budget vert en 2024 ont parfaitement illustré cette mobilisation en faveur du développement durable.

Dans la continuité de nos ambitions, nous renforçons notre politique environnementale locale en nous engageant dans une démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) avec une première candidature visant déjà un objectif de 3 étoiles.

Cette démarche revêt deux objectifs majeurs : valoriser le travail mené par la Ville ces dernières années en faveur de la transition écologique et fixer, pour les années à venir, une trajectoire dans la mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse pour se projeter ensemble dans un futur enviable.

Ce programme d’action est élaboré en cohérence avec les objectifs du Schéma Directeur Environnemental de la Région Ile-de-France (SDRIF-E), le Plan Climat Air Énergie de l’Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD) ainsi que le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Issu d’une réflexion transversale, ce programme permet une réelle appropriation des enjeux propres à la Ville de Levallois pour une mise en œuvre plus ciblée et donc plus efficace des actions proposées.

Ce programme témoigne également de la prise en compte des préconisations issues du rapport Développement durable ainsi que des remontées des Levalloisiens, à travers notamment la commission Environnement du Conseil Economique, Social et Environnemental de Levallois (CESEL). Il est structuré autour de 6 enjeux sur lesquels nous concentrons nos efforts. Chaque action vise à améliorer notre cadre de vie, optimiser la gestion de nos ressources, moderniser nos infrastructures, favoriser nos mobilités et promouvoir des pratiques respectueuses de l’environnement. Il s’agit également de renforcer les liens entre les citoyens, les acteurs économiques et institutionnels pour faire de Levallois une ville innovante et de réussites partagées en matière de transition écologique.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

**Agnès POTTIER-DUMAS**  
Maire de Levallois  
Vice-Présidente  
du Département  
des Hauts-de-Seine

**Isabelle COVILLE**  
Adjointe au Maire déléguée  
au Développement durable,  
aux Mobilités, à la Lutte contre  
l’habitat indigne, à la Rénovation  
énergétique et aux Associations



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
Levallois s'engage pour le climat.....	6
Méthodologie et calendrier.....	8
<b>LE PROGRAMME D'ACTION CLIMAT AIR ÉNERGIE 2025 -2028 .....</b>	<b>10</b>
Axe 1 – La gouvernance municipale au service de la planification écologique.....	12
Axe 2 – La gestion durable du patrimoine, de l'énergie et du numérique.....	25
Axe 3 – La mobilité pratique et décarbonée .....	44
Axe 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants .....	55
Axe 5 – La consommation sobre et responsable des ressources .....	66
Axe 6 – La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition Écologique .....	84

## INTRODUCTION

### LEVALLOIS S'ENGAGE POUR LE CLIMAT

#### Une volonté politique forte et une démarche de labellisation

##### Objectif transition écologique !

Depuis de nombreuses années, la Ville de Levallois place la transition écologique et ses enjeux au cœur de son action municipale. Face aux défis que représente le changement climatique, la Ville est à l'avant-garde de projets responsables et de solutions innovantes pour favoriser une meilleure qualité de vie des Levalloisiens dans le respect de l'environnement.

Son engagement pour le développement durable s'inscrit en cohérence avec un contexte réglementaire et institutionnel national et international qui s'affirme de plus en plus en faveur du climat et avec les objectifs de développement durable (ODD).

Suite aux accords de Paris de 2015, la France adopte la même année la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui instaure une stratégie nationale bas-carbone. Feuille de route pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique en France, cette stratégie fixe un objectif à atteindre : la neutralité carbone en 2050.

Afin de permettre aux intercommunalités d'atteindre ces objectifs et de renforcer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, la loi TECV crée un nouveau

document stratégique opérationnel : le Plan Climat Air Énergie (PCAE).

En novembre 2018, la Métropole du Grand Paris approuve son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) pour les 131 communes qui la compose. Il est actuellement en cours de révision (approbation prévue en 2025). Puis, en 2019, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense devient le premier des 11 EPT à adopter son Plan Climat Air Énergie Territorial, qui fait en 2024 l'objet d'une démarche d'évaluation.

**Le Plan climat air énergie ?**  
Le PCAE est un outil de planification, obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, qui permet de décliner les grandes orientations définies à l'échelle nationale au niveau local.

Aujourd'hui, Levallois souhaite aller plus loin dans son engagement pour la transition écologique en s'inscrivant dans une démarche stratégique à une échelle communale en cohérence avec les résultats du bilan carbone, avec les préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL) et l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

##### Lancement de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E)

En octobre 2020, la Ville de Levallois, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et 8 autres communes du territoire (Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson) s'engagent collectivement dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » (T.E.T.E). Anciennement connu sous l'appellation Cit'ergie, ce programme de labellisation de l'ADEME<sup>1</sup> accompagne les communes et intercommunalités volontaires dans l'élaboration d'une trajectoire de transition écologique et les récompense pour les politiques climat air énergie menées.

La démarche T.E.T.E repose sur une approche globale, évaluative et d'amélioration continue pour les collectivités. L'état des lieux met en lumière les actions réalisées et les classe sur la base d'un référentiel de 61 mesures, réparties en 6 domaines : Planification territoriale / Patrimoine de la collectivité /

Approvisionnement énergie, eau, assainissement, biodiversité, déchets / Mobilité / Organisation interne / Coopération, communication.

L'organisme auditeur évalue ensuite le nombre d'actions qu'y incombe à la collectivité en fonction de ses compétences et pondère le score maximal en conséquence (sur un maximum de 500 points). Par exemple, les points d'actions liés aux enjeux d'assainissement sont retirés pour les communes puisque l'assainissement ne fait pas parti de leurs compétences. À Levallois, le nombre maximum de points est estimé à 350 sur 500.

350 points potentiels sur 500



<sup>1</sup> Agence de la transition écologique

Les points cumulés lors de cet état des lieux permettent à l'organisme de labellisation de qualifier l'état d'avancement de la collectivité candidate et de lui remettre un label de récompense en fonction du niveau atteint, allant de 1 à 5 étoiles. Le label est attribué pour

une période de 4 ans, durant laquelle la collectivité doit veiller à suivre la trajectoire de son plan d'action.

Une évaluation est conduite chaque année pour mesurer la progression de la collectivité. Au bout des quatre ans, la collectivité sera réévaluée pour une possible reconduction du label.



### Une stratégie pour faire face aux enjeux climatiques

L'élaboration d'un document stratégique pour la transition écologique est une fabuleuse opportunité pour la Ville de Levallois de se doter d'une feuille de route transversale et ambitieuse pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale. La construction d'une stratégie permet d'orienter l'action publique en faveur des leviers de la planification écologique, de flétrir les financements ou de prioriser les actions à conduire. L'ambition de la Ville de Levallois est donc bien de s'engager à construire un outil de planification au travers un programme d'action à mener pour les 4 prochaines années.

Produit d'une co-construction entre les élus et services de la Ville, le plan d'action se configure autour de 6 axes prioritaires qui se déclinent chacun en sous-axes thématiques, puis en fiches-actions. Chacune des fiches-actions se compose de plusieurs actions opérationnelles à conduire par les services. Les fiches-actions désignent également les services porteurs de projet, les partenaires, les calendriers prévisionnels de déploiement des actions, les indicateurs de suivi et les objectifs.

<b>Axe 1</b> La gouvernance municipale au service de la planification écologique	<b>Axe 2</b> La gestion durable du patrimoine, de l'énergie et du numérique	<b>Axe 3</b> La mobilité pratique et décarbonée	<b>Axe 4</b> La nature, la santé et la qualité de vie des habitants	<b>Axe 5</b> La consommation sobre et responsable des ressources	<b>Axe 6</b> La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

## MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER

### Étapes d'élaboration et de mise en œuvre du programme d'action

Depuis octobre 2020, Levallois est engagée dans une démarche volontaire et collective de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique et d'élaboration d'un programme d'action pour le développement durable de la Ville.

Conçu pour une durée de 4 ans (2025 – 2028), le programme d'action sera évalué chaque année et pourra évoluer pour répondre aux enjeux émergents et aux opportunités nouvelles.

Stratégie DD  
Labellisation

#### Lancement de la démarche

#### État des lieux

#### Élaboration du programme d'action

2020      2022

2022      2023

2023      2024

Juin 2022 – Juin 2023 :  
8 ateliers état des lieux

Avril 2022 – Juillet 2023 : 13  
ateliers stratégie et fiches-actions

1 oct. 2020 : Le Conseil Municipal vote la participation au Label T.E.T.E

Mars 2022 : Nomination des conseillers

Novembre 2024 : Lancement de la procédure de labellisation

#### ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS DANS LA DEMARCHE

##### TETE :

Chaque collectivité engagée dans la démarche bénéficie de l'accompagnement d'un conseiller indépendant dédié. Son rôle est de guider la Ville dans sa démarche de labellisation, en participant notamment à la collecte des données pour l'état des lieux. Il a également la charge d'accompagner la Ville dans le suivi de son plan d'action et évalue chaque année sa progression.

#### ÉTAT DES LIEUX

Des ateliers interservices ont été programmés au sein de l'administration de la Ville pour identifier les enjeux auxquels se confronte la Ville, mais également référencer les actions déployées pour y répondre.

Ce travail de collecte a permis de mettre en évidence les points forts de la commune, mais également les axes d'amélioration à intégrer dans la stratégie à bâtir.

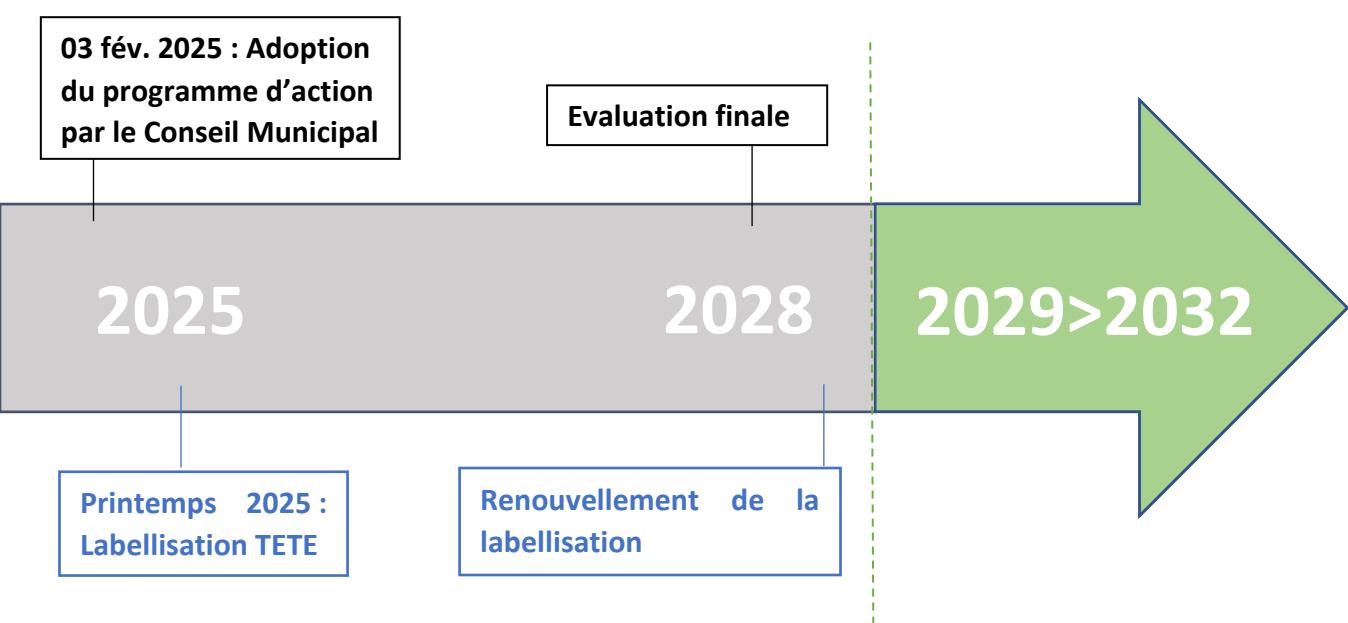
#### ÉLABORATION DES FICHES ACTIONS

De nouveaux ateliers ont été proposés aux élus et aux directions de la Ville pour consolider les axes de la stratégie et développer les pistes d'actions à mettre en œuvre.

Sur la base de ces échanges et des échéances réglementaires, un programme d'action ambitieux et cohérent a été établi pour les 4 années à venir (2025-2028).

## **ACTE II (2029-2032)**

### **Mise en œuvre du programme d'action**



### **ÉVALUATIONS & MISES À JOUR ANNUELLES**

En cohérence avec le rapport annuel du Développement Durable, la Ville mesurera chaque année la progression et la réussite de son programme d'action pour l'année écoulée. Cette démarche d'amélioration continue permettra de suivre les avancées du plan d'action et de réorienter les objectifs en fonction des opportunités.

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ACTION**

En 2028, lorsque le programme d'action arrivera à échéance, la Ville engagera une évaluation globale de la stratégie de labellisation T.E.T.E et de la mise en œuvre du programme d'action associé.

Une nouvelle procédure de labellisation pourra alors être engagée et le programme d'action sera actualisé pour une mise en œuvre à l'horizon 2032.

## LE PROGRAMME D'ACTION CLIMAT AIR ÉNERGIE 2025 -2028



## RAPPEL DES AXES

### Axe 1 – La gouvernance municipale au service de la planification écologique

- **Le pilotage de la stratégie Climat-Air-Énergie**
- **Les agents municipaux au service de la transition écologique**
- **Une gestion financière durable**
- **Une coopération territoriale en faveur de la planification écologique**

### Axe 2 – la gestion durable du patrimoine, de l'énergie et du numérique

- **L'exemplarité énergétique des bâtiments publics**
- **L'exemplarité énergétique du logement et du tertiaire**
- **Une énergie verte et accessible pour tous**
- **L'empreinte environnementale du numérique**
- **Une culture de la sobriété numérique dans l'administration**

### Axe 3 – la mobilité pratique et décarbonée

- **La planification stratégique des enjeux de mobilité**
- **Une mobilité municipale décarbonée et active**
- **Un meilleur partage de l'espace public**
- **Une logistique urbaine plus verte pour le dernier kilomètre**

### Axe 4 – la nature, la santé et la qualité de vie des habitants

- **Une ville qui s'adapte au changement climatique**
- **La gestion des eaux et des sols**
- **La protection de la biodiversité**
- **Un cadre de vie apaisé et sain**

### Axe 5 – la consommation sobre et responsable des ressources

- **Une commande publique responsable**
- **Une meilleure gestion des déchets**
- **Promouvoir une économie vertueuse par le réemploi**
- **Une alimentation saine et durable pour tous**
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire**

### Axe 6 – La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

- **Une sensibilisation des agents municipaux en faveur de la transition**
- **La mobilisation des citoyens et les scolaires pour le développement durable**
- **Les entreprises actrices de la transition écologique**
- **Des évènements publics écoresponsables**

## AXE 1 – LA GOUVERNANCE MUNICIPALE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE



La gouvernance de l'action publique locale se doit d'assurer une transition écologique équitable, systémique et qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire, de la conception à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

### Une stratégie pour la transition écologique

Colonne vertébrale de la transition écologique, l'élaboration d'une stratégie est une étape incontournable. La stratégie a pour but de fixer une feuille de route pour la collectivité, de structurer les actions à mener pour y parvenir et de mesurer la réussite de ces actions.

Cette stratégie se doit d'être cohérente avec les attentes de la population et les spécificités du territoire, mais doit aussi être conforme aux réglementations en vigueur.

Levallois s'engage aujourd'hui dans cette démarche d'élaboration d'une stratégie ambitieuse et transversale à l'échelle locale.

### Des agents mobilisés et formés pour faire face aux enjeux climatiques

Principaux artisans de la transition écologique au sein des collectivités, les agents publics doivent être informés et mobilisés tout au long de la démarche pour mieux appréhender les enjeux climatiques et les intégrer dans leur quotidien, tant professionnel que personnel.

Les collectivités doivent également veiller à renforcer le recrutement de spécialistes des enjeux de la transition, tout en formant leurs agents sur ces thématiques pour opérer une transformation des pratiques internes en faveur de la transition écologique.

### ACTION PHARE RÉALISÉE

#### 2024, premier budget vert

Un an avant la généralisation des budgets verts dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, Levallois inaugure son propre budget vert et propose un outil ambitieux qui porte sur l'ensemble de son budget, et pas uniquement sur la partie investissement comme le prévoit la loi. La Ville s'appuie sur une méthode reconnue, celle de l'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat), qui évalue les dépenses selon leur impact environnemental.

### Une gestion financière durable

La réussite de la planification écologique est aussi liée à une gestion financière innovante, alliant perspectives budgétaires et développement durable. Grâce au développement d'outils et de méthodes de suivi budgétaire, les collectivités se prémunissent contre les risques financiers et peuvent orienter la dépense publique en confrontant le coût financier d'une action à son impact environnemental. Une gestion vertueuse des finances publiques implique une plus grande liberté d'action permettant notamment la réalisation de projets durables et innovants. Les villes peuvent également inciter leurs partenaires en conditionnant, par exemple, les subventions des associations à la signature d'une charte d'engagement pour la transition écologique.

## Une coopération territoriale en faveur de la planification écologique

Pour soutenir ses ambitions environnementales, la Ville peut compter sur la coopération territoriale des acteurs institutionnels. Leur collaboration dans la planification écologique implique une coordination étroite à toutes les échelles, des autorités locales aux organismes régionaux. Ensemble, ils peuvent promouvoir efficacement des initiatives ambitieuses et durables, et ainsi relever les défis écologiques avec succès.

Cette coopération s'exprime en particulier dans la conception durable des aménagements et des grands projets urbains qui reposent sur la concertation des habitants et des acteurs du territoire pour garantir l'intégration architecturale et durable des opérations dans la Ville.

### ACTION PHARE RÉALISÉE

#### Écoquartier Gustave Eiffel

Entre 2003 et 2015, la ZAC Gustave Eiffel s'est inscrite dans une volonté de recomposition urbaine d'ensemble avec la réhabilitation des 1345 logements du quartier en site occupé et la réorganisation des fonctions urbaines sous l'angle d'une gestion économique du foncier laissant une place essentielle au piéton, améliorant la qualité paysagère et réduisant l'impact de la voiture. En décembre 2015, la Ville s'est vue décerner le label ÉCOQUARTIER par le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, saluant ainsi l'exemplarité d'une reconstruction innovante réussie d'un quartier sur lui-même.

## Chiffres clés de l'axe

- 68 009 habitants
- 2,4 km<sup>2</sup> de superficie
- Plus de 1600 agents municipaux
- 275,2 M€ de budget en 2024
- 11 communes dans l'EPT POLD
- 131 communes dans la Métropole du Grand Paris

## 8 objectifs

- Associer les services de la Ville à la planification écologique municipale
- Décliner les enjeux de la transition écologique dans les politiques publiques transversales
- Suivre et rendre compte des progressions de la stratégie de transition écologique
- Renforcer les compétences Climat-Air-Énergie au sein des équipes municipales
- Orienter les dépenses de la Ville en lien avec la stratégie de transition écologique
- Documenter et faire connaître les évolutions réglementaires environnementales
- Soutenir les ambitions environnementales de la Ville par la coopération territoriale
- Favoriser une planification urbaine vertueuse avec des acteurs engagés

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Le pilotage de la stratégie de transition écologique***

#### **Fiche action n°1,01 : Associer les services de la Ville à la planification écologique municipale**

##### ***Services pilotes***

Service Développement durable

##### ***Parties prenantes***

Comité de pilotage (Élus, Directrice Générale des Services, Directeurs Généraux Adjoints)  
Comité de suivi (Équipes de direction et référents interservices)  
Agents éco-référents

##### ***Publics ciblés***

Élus, agents municipaux

##### ***Actions***

a) [Action à poursuivre] - Animer la gouvernance du "Plan de Transition Écologique" et accompagner les services dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs actions : Comité de pilotage, comité de suivi.

##### ***Indicateurs***

a) Nombre de comités de pilotage et comités de suivi.

##### ***Calendrier envisagé***

###### **Court terme**

a) 1 comité de pilotage et 1 comité de suivi par an.

###### **Moyen terme**

a) 1 comité de pilotage et 1 comité de suivi par an.  
1 visite annuelle d'état d'avancement du plan d'action par la conseillère TETE.

###### **Long terme**

a) 1 comité de pilotage et 1 comité de suivi par an.  
1 visite annuelle d'état d'avancement du plan d'action par la conseillère TETE.

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Le pilotage de la stratégie de transition écologique***

#### **Fiche action n°1,02 : *Décliner les enjeux de la transition écologique dans les politiques publiques transversales***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux	Transversal (Toutes les directions des services)	Habitants Agents municipaux

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
a) [Action à poursuivre] - Traduire les enjeux de la Trame Verte, Bleue, Brune et Noire (TVBBN) à l'échelle communale dans les documents d'urbanisme.  b) [Action à engager] - Réaliser un diagnostic local de vulnérabilité aux évènements climatiques extrêmes : îlots de chaleur, fortes précipitations, etc.  CESEL c) [Action à engager] - Intégrer les enjeux de la transition écologique dans la stratégie de sauvegarde de la Ville : Plan canicule, Plan Communal de Sauvegarde (PCS).  CESEL	a) Intégration des enjeux de la Trame Verte, Bleue, Brune et Noire (TVBBN) dans les documents d'urbanisme.  b) Diagnostic de vulnérabilité datant de moins de 5 ans.  c) PCS datant de moins de 5 ans et prenant en compte les nouveaux risques environnementaux et climatiques.

***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<p>a) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°3.</p>	<p>b) Réalisation du diagnostic de vulnérabilité face aux événements climatiques extrêmes. c) Mise à jour du PCS avec l'identification des nouveaux risques environnementaux et climatiques dans le diagnostic.</p>	<p>a) Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Intégration d'outils réglementaires répondant aux enjeux de la Trame Verte, Bleue, Brune et Noire (TVBBN).</p>

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Le pilotage de la stratégie de transition écologique***

#### **Fiche action n°1,03 : *Suivre et rendre compte des progressions de la stratégie de transition écologique***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Transversal (Toutes les directions des services) Service Développement Durable	Transversal (Toutes les directions des services) Tous les acteurs territoriaux publics et privés	Habitants Agents municipaux

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
<b>a) [Action à poursuivre]</b> - Référencer les données de nos partenaires pour suivre la progression de la Ville face aux enjeux du développement durable : Collecte des données de mobilité (SNCF, RATP, Vélib, Géovélo), de biodiversité (Île de France Nature, LPO), etc.  <b>b) [Action à poursuivre]</b> - Présenter les résultats du "Plan de Transition Écologique" au Conseil municipal, aux habitants et aux agents municipaux : Rapport annuel du Développement durable, Rapport triennal du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), etc.	<b>a)</b> Données actualisées de moins de 15 mois.  <b>b)</b> Publication des résultats des actions du "Plan de Transition Écologique".

<b><i>Calendrier envisagé</i></b>		
<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<b>a)</b> Établir la base de données annuelles de Développement durable. <b>b)</b> Action continue : Publication annuelle de l'avancée du plan d'action.	<b>a)</b> Action continue : Actualiser la base de données annuelles de Développement durable. <b>b)</b> Action continue : Publication annuelle de l'avancée du plan d'action.	<b>a)</b> Action continue : actualiser la base de données annuelles de Développement durable. <b>b)</b> Action continue : Publication annuelle de l'avancée du plan d'action.

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Les agents municipaux au service de la transition écologique***

#### **Fiche action n°1,04 : *Renforcer les compétences Climat-Air-Énergie au sein des équipes municipales***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction des Ressources Humaines Service Développement Durable Direction de la Commande Publique	Direction Générale des Services CNFPT	Agents municipaux

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
<p>a) [Action à poursuivre] - Diffuser les enjeux de la transition écologique au sein des directions de la Ville en les intégrant dans les fiches de poste à l'occasion de recrutements.</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Renforcer les équipes des directions de la Ville qui participent activement à la transition écologique : Recrutement d'experts sur les enjeux de l'énergie, de la mobilité, etc.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Former les agents municipaux aux enjeux climatiques : Formation générale avec la Fresque du climat et l'atelier 2 tonnes, diffusion aux agents d'un catalogue de formations techniques sur les enjeux climatiques. <b>CESEL</b></p> <p>d) [Action à engager] - Créer un cycle de formation aux enjeux de durabilité dans les marchés publics pour les agents de la Ville.</p>	<p>a) Part des recrutements basé sur des fiches de poste intégrant des enjeux de transition écologique.</p> <p>b) Volume d'Équivalent Temps Plein (ETP) dédiés aux enjeux de transition écologique.</p> <p>c) Taux d'agents de la Ville formés aux enjeux climatiques.</p> <p>d) Part des agents de la Ville formés aux enjeux de durabilité dans les marchés publics.</p>

**Calendrier envisagé**

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>b)</b> + 2 ETP Service Énergie et + 1 ETP Service Mobilité.</p> <p><b>c)</b> 30% des agents de catégorie A ayant suivi le cycle de formation "Fresque du climat" et "2 tonnes".</p> <p>Tendre vers 3% d'agents ayant suivi une formation technique sur les enjeux climatiques.</p> <p>Action continue : Diffusion annuelle aux agents d'un catalogue de formations techniques sur les enjeux climatiques.</p>	<p><b>c)</b> 60% des agents catégorie A ayant suivi le cycle de formation "Fresque du climat" et "2 tonnes".</p> <p>Tendre vers 6% d'agents ayant suivi une formation technique sur les enjeux climatiques.</p> <p>Action continue : Diffusion annuelle aux agents d'un catalogue de formations techniques sur les enjeux climatiques.</p> <p><b>d)</b> Lancement du cycle de formation sur les enjeux de durabilité dans les marchés publics.</p>	<p><b>a)</b> 10% des recrutements basés sur des fiches de poste intégrant des enjeux de transition écologique.</p> <p><b>c)</b> 100% des agents de catégorie A ayant suivi le cycle de formation "Fresque du climat" et "2 tonnes".</p> <p>Tendre vers 9% d'agents ayant suivi une formation technique sur les enjeux climatiques.</p> <p>Action continue : Diffusion annuelle aux agents d'un catalogue de formations techniques sur les enjeux climatiques.</p> <p><b>d)</b> 5% d'agents formés aux enjeux de durabilité dans les marchés publics.</p>

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Une gestion financière durable***

#### **Fiche action n°1,05 : *Orienter les dépenses de la Ville en lien avec la stratégie de transition écologique***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction des Finances	Transversal (Toutes les directions des services) Service Développement Durable Associations du territoire	Agents municipaux Associations du territoire

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
<p>a) [Action à poursuivre] - Poursuivre la démarche RSE engagée par la Ville depuis fin 2021 dans le cadre de la souscription d'un prêt PACT bonifié auprès de la banque ARKEA.</p> <p>b) [Action à engager] - Concevoir et promouvoir une charte d'engagements durables pour les associations subventionnées par la Ville.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Élaborer annuellement le Budget Vert, sur la base de la méthode d'atténuation érigée par I4CE : Réaliser une coloration environnementale de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) afin de mesurer et d'identifier l'impact de la Ville en matière de transition écologique et de développement durable.</p> <p>d) [Action à poursuivre] - Mettre en œuvre annuellement des offres de concours avec l'Établissement Public Territorial POLD dans le cadre du PCAET : Afin d'obtenir des subventions d'investissement sur certains projets proposés par la Ville et orientés "Environnement" et "Transition écologique".</p> <p>e) [Action à poursuivre] - Souscrire à une dette verte par la Collectivité en fonction de la typologie des projets à financer.</p>	<p>a) Scoring de la Ville attribué annuellement par un Cabinet de notation extra-financière ETHIFINANCE et mandaté par la banque. Évolution du taux d'intérêt du prêt.</p> <p>b) Nombre d'associations subventionnées par la Ville signataires de la charte d'engagements durables.</p> <p>c) Part de dépenses favorables et défavorables au climat au sein du Budget Vert.</p> <p>d) Montant annuel de recettes d'investissement inscrit et perçu au budget pour le financement de certains projets de transition écologique.</p> <p>e) Prêt fléché et étiqueté « vert » par la banque et le plus souvent bonifié ou plus performant en matière de taux proposé et souscrit.</p>

### ***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<p><b>a)</b> Prêt Arkea : 12 points de base de bonification depuis 3 ans. Obtention visée d'une nouvelle amélioration du scoring en 2025 et donc d'un nouvel abaissement du taux fixe.</p> <p><b>c)</b> Budget Vert : 9% de dépenses globales très favorables ou favorables sous conditions, 2% de dépenses défavorables.</p> <p><b>d)</b> 10 M€ d'offres de concours perçues et fléchées sur 12 projets budgétés et initiés par la Ville.</p> <p><b>e)</b> Souscription du premier prêt « Vert » de la Ville auprès de la Banque ARKEA et fléché sur le financement de 3 projets identifiés et inscrits au budget 2024 (3 M€ sur 20 ans au taux fixe bonifié de 3,48%).</p>	<p><b>a)</b> Prêt Arkea : 2026 constituera la dernière année d'audit annuel dans le cadre de la souscription de cet emprunt, donc un meilleur score et bien entendu une nouvelle bonification sont visés.</p> <p><b>b)</b> Rédaction de la charte d'engagements durables pour les associations subventionnées par la Ville.</p> <p><b>c)</b> Budget Vert : 10% de dépenses globales très favorables ou favorables sous conditions, 2% de dépenses défavorables.</p> <p><b>d)</b> 10 M€ d'offres de concours perçues et fléchées (Maintien ou augmentation du montant d'offres de concours perçues par la Ville).</p> <p><b>e)</b> Possibilité de souscrire un nouveau prêt vert en fonction de l'éligibilité des projets soumis aux banques.</p>	<p><b>b)</b> 10% d'associations signataires de la charte d'engagements durables.</p> <p><b>c)</b> Budget Vert : 11% de dépenses globales très favorables ou favorables sous conditions, 1% de dépenses défavorables.</p> <p><b>d)</b> 10 M€ d'offres de concours perçues et fléchées.</p> <p><b>e)</b> Possibilité de souscrire un nouveau prêt vert en fonction de l'éligibilité des projets soumis aux banques.</p>

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Une gestion financière durable***

**Fiche action n°1,06 : Documenter et faire connaître les évolutions réglementaires  
environnementales**

#### ***Services pilotes***

Service Développement Durable

#### ***Parties prenantes***

#### ***Publics ciblés***

Agents municipaux

#### ***Actions***

a) [Action à engager] - Mettre à disposition des agents municipaux une veille réglementaire et technique sur les enjeux de transition écologique.

#### ***Indicateurs***

a) Nombre de bulletins de veille partagés aux services dans l'année.

#### ***Calendrier envisagé***

##### **Court terme**

a) Action continue : Bulletin trimestriel.

##### **Moyen terme**

a) Action continue : Bulletin trimestriel.

##### **Long terme**

a) Action continue : Bulletin trimestriel.

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

## ***Une gestion financière durable***

### **Fiche action n°1,07 : *Soutenir les ambitions environnementales de la Ville par la coopération territoriale***

#### ***Services pilotes***

Transversal  
(Toutes les directions des services)

#### ***Parties prenantes***

Transversal  
(Toutes les directions des services, élus)

#### ***Publics ciblés***

Administrations territoriales  
Partenaires publics, parapublics et privés.

#### ***Actions***

- a) [Action à poursuivre] - Représenter la Ville au sein des groupes de travail supraterritoriaux (POLD).

#### ***Indicateurs***

- a) Part des groupes de travail de POLD avec une représentation de la Ville.

#### ***Calendrier envisagé***

##### **Court terme**

- a) La Ville est représentée dans 100% de groupes de travail de POLD.

##### **Moyen terme**

- a) La Ville est représentée dans 100% de groupes de travail de POLD.

##### **Long terme**

- a) La Ville est représentée dans 100% de groupes de travail de POLD.

## **AXE 1 - La gouvernance municipale au service de la planification écologique**

### ***Une coopération territoriale en faveur de la planification écologique***

#### **Fiche action n°1,08 : Favoriser une planification urbaine vertueuse avec des acteurs engagés**

##### **Services pilotes**

DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
DIRECTION DE LA VOIRIE ET PROPRIÉTÉ

##### **Parties prenantes**

Promoteurs  
ALEC POLD

##### **Publics ciblés**

Habitants  
Constructeurs  
Porteurs de projets

##### **Actions**

- a) [Action à poursuivre] - Promouvoir auprès des promoteurs l'adoption du guide Ville Durable et la certification CERQUAL NF Habitat HQE pour leurs opérations de logements.
- b) [Action à poursuivre] - Diffuser la charte chantier « à faible nuisance ».

##### **Indicateurs**

- a) Nombre de promoteurs ayant été certifiés Cerqual.
- b) Promotion de la charte chantier « à faible nuisance ».

##### **Calendrier envisagé**

##### **Court terme**

- a) 2 promoteurs ayant été certifiés Cerqual.
- b) Promotion de la charte chantier « à faible nuisance ».

##### **Moyen terme**

- a) 5 promoteurs ayant été certifiés Cerqual.
- b) Promotion de la charte chantier « à faible nuisance ».

##### **Long terme**

- a) 10 des promoteurs ayant été certifiés Cerqual.
- b) Promotion de la charte chantier « à faible nuisance ».

## AXE 2 – LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE, DE L'ENERGIE ET DU NUMERIQUE



La sobriété énergétique est au cœur de la stratégie de Levallois. Celle-ci vise à instaurer une gestion globale et responsable du patrimoine de la Ville, en agissant à la fois sur l'amélioration des performances énergétiques (fluides, eaux, etc.) des bâtiments publics et privés, et sur une utilisation responsable du numérique.

### Un patrimoine public exemplaire

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du prix de l'énergie, l'exemplarité énergétique des bâtiments publics revêt une importance capitale. Les collectivités sont généralement propriétaires d'un patrimoine bâti important qui représente une part non négligeable de leur empreinte carbone et de leur consommation d'énergie. Il est donc essentiel de gérer durablement ce patrimoine et de le rénover lorsqu'il est vieillissant. La mise en place de solutions innovantes d'optimisation du patrimoine public encourage les acteurs privés à faire de même. En s'engageant sur cette voie, Levallois contribue à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et à la réalisation d'économies budgétaires sur le long terme. Enfin, en tant qu'acteur public, la Ville montre également l'exemple auprès de sa population pour l'inciter à engager la rénovation du secteur privé.

### Accompagner la rénovation du secteur résidentiel et tertiaire

La rénovation du parc résidentiel et des bâtiments tertiaires constitue également une étape indispensable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Il faut donc inciter et accompagner les particuliers et les entreprises dans la rénovation de leurs bâtiments pour contribuer significativement à la réduction des consommations énergétiques et à la minimisation de leur impact environnemental. Mais la rénovation énergétique de l'habitat représente également un enjeu social et sanitaire face à ce que l'on appelle la précarité énergétique. Logés dans des habitats qualifiés d'indignes, de nombreux foyers subissent plus durement les aléas climatiques en été et en hiver. La rénovation énergétique est donc également un levier pour promouvoir une meilleure qualité de vie et une performance énergétique optimisée.

### **Une énergie verte accessible pour tous**

La Ville de Levallois s'engage à promouvoir des solutions énergétiques accessibles et respectueuses de l'environnement tout en facilitant l'intégration des ressources renouvelables. Ainsi, il est possible d'assurer une transition énergétique équitable qui bénéficie à l'ensemble de la population, tout en renforçant la résilience des territoires face aux défis environnementaux.

### **ACTION PHARE RÉALISÉE**

#### **Réseau de chaud et réseau de froid urbains**

De la création du réseau Sud en 1971 au raccordement de l'Hôtel de Ville en 2018, le réseau de chaleur urbain « Kalita » de Levallois connaît un développement prospère et durable, couplé d'une volonté permanente de verdier son mix d'approvisionnement énergétique. En 2022/2023, le réseau atteint un taux d'alimentation en énergie renouvelable (ENR) et de récupération (Incinération des ordures ménagères) de 54,1%.

En 2009, La Ville inaugure un système de climatisation mutualisé, propre et silencieux : le réseau de froid urbain « Cristalia ». Le réseau est alimenté à 100% par une électricité garantie d'origine renouvelable.

### **Une transition numérique responsable**

Dans cette même logique, la Ville de Levallois s'engage à adopter une approche numérique responsable face aux enjeux environnementaux croissants liés au numérique. La réduction de l'impact écologique des technologies numériques, ainsi que le suivi attentif de leurs consommations, s'inscrivent intégralement dans la stratégie que la Ville entend déployer, dans la continuité de la stratégie municipale de gestion vertueuse des bâtiments municipaux (économie d'énergie). En faisant du numérique un levier essentiel de la transition écologique, cette démarche vise à concevoir des solutions technologiques plus durables et en accord avec nos objectifs de développement responsable.

### **Chiffres clés de l'axe**

- 115 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques installés sur les bâtiments publics
- 55 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques installés sur les bâtiments publics
- Une baisse de la consommation d'énergie de 8,4% entre 2021 et 2022 et de 4,5% entre 2022 et 2023 grâce aux dispositions de sobriété mises en place
- 260 bâtiments raccordés au Réseau de Chaleur Urbain sur plus de 20 km de réseau en 2023
- 724 ordinateurs fixes et 327 smartphones à disposition des agents municipaux en 2023
- 30 serveurs informatiques

### **11 objectifs**

- Suivre et maîtriser la consommation des fluides et de l'eau
- Entretenir et rénover le patrimoine communal
- Optimiser la gestion du Centre Aquatique municipal
- Appréhender les enjeux de l'habitat grâce à la cartographie
- Encourager la rénovation des logements privés et lutter contre la précarité énergétique
- Promouvoir la production d'énergie renouvelable par les particuliers
- Poursuivre l'aménagement du réseau de chaleur urbain et du réseau de froid urbain
- Créer et mettre en œuvre une stratégie du numérique responsable
- Suivre les consommations énergétiques et les impacts environnementaux liés au numérique
- Optimiser le cycle de vie et l'utilisation du matériel informatique
- Réduire la consommation énergétique des logiciels et ressources informatiques

**Fiche action n°2,01 : Suivre et maîtriser la consommation des fluides et de l'eau**

<b>Services pilotes</b>	<b>Parties prenantes</b>	<b>Publics ciblés</b>
Direction générale des Services Techniques Direction des Bâtiments Municipaux	Transversal (Toutes les directions des services) POLD	Agents municipaux Usagers des ERP et des bâtiments municipaux

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>
a) [Action à poursuivre] - <b>Suivre les consommations d'énergie pour tous les bâtiments publics</b> : Améliorer la connaissance du patrimoine sur la gestion financière du volet "fluides", en lien avec les bailleurs et les copropriétés.	a) Consommations énergétiques du patrimoine bâti (en MWh).
b) [Action à poursuivre] - <b>Suivre les consommations d'eau pour tous les bâtiments publics</b> : Améliorer la connaissance du patrimoine sur la gestion financière du volet "fluides", en lien avec les bailleurs et les copropriétés.	b) Consommation d'eau du patrimoine bâti (en m <sup>3</sup> ).
c) [Action à engager] - <b>Mettre en place une hypervision énergétique communale</b> : Suivi en temps réel des températures et de la qualité de l'air, en lien avec le service informatique et les prestataires de service.	c) Système d'Hypervision communal en place. Bâtiments équipés d'une Gestion Technique Bâtimantaire (GTB) ou Gestion Technique Centralisée (GTC).
d) [Action à poursuivre] - <b>Continuer à souscrire à des offres de marché de fournitures d'énergie avec des options d'Énergie Renouvelable et de Récupération (ENR&amp;R)</b>	d) Part des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) dans le mix énergétique de la consommation.

***Calendrier envisagé***

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> Action continue : Suivi des consommations énergétiques (en MWh).</p> <p><b>b)</b> Action continue : Suivi des consommations d'eau (en m<sup>3</sup>).</p> <p><b>c)</b> Rénovation de 2 GTC existantes : Conservatoire Maurice Ravel et Palais des Sports Marcel Cerdan.</p>	<p><b>a)</b> Action continue : Suivi des consommations énergétiques (en MWh).</p> <p><b>b)</b> Action continue : Suivi des consommations d'eau (en m<sup>3</sup>).</p> <p><b>c)</b> Rénovation de 2 GTC existantes : Centre aquatique et Groupe scolaire Buffon.</p> <p><b>d)</b> Fourniture d'une électricité verte premium pour la crèche La Marelle (année : 2025-2026) ou d'origine renouvelable attestée par des certificats de garantie d'origine (année : 2025-2026) pour les bâtiments dont la puissance est supérieure à 36 KVa. Fourniture d'un gaz 100% biométhane à partir de 2026.</p>	<p><b>a)</b> Action continue : Suivi des consommations énergétiques (en MWh).</p> <p><b>b)</b> Action continue : Suivi des consommations d'eau (en m<sup>3</sup>).</p> <p><b>c)</b> Mise en œuvre d'une hypervision énergétique communal. Mise en œuvre de nouvelles 2 GTB (Décret bacs « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments »).</p>

**Fiche action n°2,02 : *Entretenir et rénover le patrimoine communal***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction des Bâtiments Municipaux	Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire, Direction des Sports  Région Ile-de-France, Métropole du Grand Paris, POLD, SIPPEREC  ALEC POLD	Agents municipaux, Usagers des établissements municipaux recevant du public (ERP)

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
<p>a) [Action à poursuivre] - Systématiser les études énergétiques ou de végétalisation sur les bâtiments communaux en amont de tout projet.</p> <p><b>CESEL</b></p> <p>b) [Action à poursuivre] – Élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur l'Énergie en priorisant :</p> <p>&gt; La mise en œuvre de la réglementation : Une qualité de l'air réglementaire dans les établissements de l'enfance et de la petite enfance, le décrets bacs « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ».</p> <p>&gt; Évolution vers une approche de rénovation globale et non plus par éléments. Une approche de construction durable sera privilégiée. Les bâtiments prioritaires seront sélectionnés en fonction de leur performance énergétique.</p> <p>&gt; Poursuite d'investissements sur des opérations d'économie d'énergie à temps de retour sur investissement rapide (ex : remplacement de l'éclairage en LED).</p>	<p>a) Surface de toitures avec des installations photovoltaïques bâimentaires.</p> <p>b) Performances énergétiques des bâtiments publics communaux annuelles ou après réalisation de travaux (DPE). Répartition actuelle des bâtiments en fonction de leur étiquette DPE énergie/climat. Budget énergie d'investissement sur les travaux d'amélioration énergétique.</p>

**Calendrier envisagé**

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> Surface de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments publics : 115 m<sup>2</sup>.          Surface de panneaux solaires thermiques sur des bâtiments publics : 55 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>b)</b> Achèvement des travaux de rénovation du bâtiment Vatimesnil, accueillant les services Techniques.          Achèvement des travaux de rénovation de la Médiathèque Albert Camus.          Étudier l'opportunité d'une rénovation globale du bâtiment et non en poste/poste pour chaque projet.          Finalisation de mise en place de capteurs CO<sub>2</sub> pour les bâtiments de l'enfance - petite enfance.          Action continue : Continuité des travaux de rénovation des éclairages (avec remplacement LED).</p>	<p><b>a)</b> Étude de faisabilité pour des installations photovoltaïques sur une liste de bâtiments présélectionnés.</p> <p><b>b)</b> Actualisation de DPE réglementaires sur les bâtiments communaux et évaluation des classements actuels.          Rénovation du bâtiment Europe accueillant la Police Municipale.          Démarrage des travaux de réhabilitation/extension du Groupe scolaire Anatole France.          Rénovation de l'isolation de la couverture du manoir du Centre de loisirs "Le Potager".          Mise en place d'une ventilation double flux pour la crèche Gavroche.          Mise en place d'une ventilation double flux pour la salle Eiffel.          Action continue : Continuité des travaux de rénovation des éclairages (avec remplacement LED).</p>	<p><b>b)</b> Action continue : Continuité des travaux de rénovation des éclairages (avec remplacement LED).</p>

**Fiche action n°2,03 : *Optimiser la gestion du Centre Aquatique municipal***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction des Sports	Direction de la Voirie et de la Propreté Direction des Espaces verts	

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
a) [Action à poursuivre] - Étudier l'opportunité d'extension du dispositif "Degrés bleus" aux autres bassins du centre aquatique.	a) Étude d'opportunité pour l'extension et l'optimisation du dispositif "Degrés bleus".
b) [Action à engager] - Étudier l'opportunité de réemploi des eaux de vidange du Centre aquatique : Les eaux collectées pourraient notamment être employées pour le nettoyage de la voirie.	b) Étude d'opportunité de réemploi des eaux de vidange du Centre aquatique.

***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
	b) Sélection d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet. Étude de faisabilité relative à l'optimisation de lavage des filtres.	a) Étude d'opportunité pour l'extension et l'optimisation du dispositif "Degrés bleus". b) Déploiement du projet.

**Fiche action n°2,04 : Appréhender les enjeux de l'habitat grâce à la cartographie**

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de l'Urbanisme et du Développement Territorial  Direction de la Prévention contre les Risques Sanitaires et Environnementaux	Service Développement durable.  ALEC POLD, ANAH, ADEME, FFB Grand Paris, ADIL, Région, MGP	

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à engager] - Décliner localement les enjeux de la rénovation et de la lutte contre la précarité énergétique issus du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).  b) [Action à poursuivre] - Réaliser le suivi de la rénovation énergétique des particuliers. <b>BEGES</b> c) [Action à poursuivre] - Objectiver l'insalubrité et la précarité énergétique par la cartographie. <b>BEGES</b>	a) Intégration des enjeux du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) dans les documents stratégiques.  b) Nombre de logements en cours de rénovation énergétique.  c) Part de logements classés F ou G sur la cartographie DPE.

***Calendrier envisagé***

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
b) 2600 logements en cours de rénovation énergétique.	b) 3000 logements en cours de rénovation énergétique. c) - de 24% de logements classés F ou G sur la cartographie DPE de la commune.	a) Intégration des enjeux du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) dans les documents stratégiques. b) 3500 logements en cours de rénovation énergétique. c) - de 22% de logements classés F ou G sur la cartographie DPE de la commune.

**Fiche action n°2,05 : *Encourager la rénovation des logements privés et lutter contre la précarité énergétique***

<b>Services pilotes</b>	<b>Parties prenantes</b>	<b>Publics ciblés</b>
Direction de l'Urbanisme et de Développement territorial Service Développement Durable	Direction de la Prévention contre les Risques Sanitaires et Environnementaux ALEC POLD, ANAH, ADEME, FFB Grand Paris ADIL, Région, MGP, Agence Parisienne du Climat	Habitants Entreprises Constructeurs Porteurs de projets

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>a) [Action à poursuivre] - Promouvoir et accompagner la rénovation énergétique des logements levalloisiens et des entreprises :</b> Renforcer le dispositif d'accompagnement avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de POLD, Assurer une sensibilisation à la rénovation énergétique lors des permanences de la Direction de l'Urbanisme, Renforcer la visibilité des aides disponibles.	a) Nombre d'accompagnements réalisés par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) par an. Création et diffusion de supports d'information sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.
<b>b) [Action à poursuivre] - Concevoir et organiser des événements dédiés à la rénovation énergétique :</b> le Forum Habiter Durable, le "forum énergie". <b>CESEL</b>	b) Nombre de participants aux événements de sensibilisation à la rénovation énergétique.
<b>c) [Action à poursuivre] - Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre :</b> Mettre en œuvre un programme de rénovation du patrimoine privé et social, Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat, Encourager la résorption des insalubrités en dialoguant avec les partenaires dont les bailleurs sociaux.	c) Nombre d'actions de sensibilisation contre la précarité énergétique.

**Calendrier envisagé**

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 100 conseils d'accompagnements par l'ALEC par an.</p> <p>Création et diffusion de 8 supports d'information sur la rénovation énergétique et les aides disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils d'évaluation et de suivi de la rénovation énergétique</li> <li>- Raccordement aux Réseaux de chaud et froid urbains</li> <li>- 10 raisons de rénover son logement</li> <li>- La rénovation : pas à pas</li> <li>- Les bons gestes de la sobriété énergétique</li> <li>- L'isolation par l'intérieur</li> <li>- Végétalisation des toitures terrasses</li> <li>- Installations solaires</li> </ul> <p><b>b)</b> 200 inscriptions au Forum Habiter Durable 2024.</p>	<p><b>a)</b> + 10 % de conseils d'accompagnements par l'ALEC par an.</p> <p>Création d'un support d'information sur le rôle de la Ville dans une démarche de rénovation énergétique pour un particulier ou une entreprise.</p> <p>Publication des supports créés sur le site de la Ville de Levallois.</p> <p><b>c)</b> 1 action de sensibilisation contre la précarité énergétique par an.</p>	<p><b>a)</b> + 20 % de conseils d'accompagnements par l'ALEC par an.</p> <p><b>b)</b> 300 inscriptions au "Forum énergie", 2<sup>nd</sup> édition de Levallois.</p> <p><b>c)</b> 1 action de sensibilisation contre la précarité énergétique par an.</p>

**Fiche action n°2,06 : *Promouvoir la production d'énergie renouvelable par les particuliers***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Direction de l'Urbanisme et du Développement Territorial  Service Développement Durable	ALEC POLD	Habitants  Constructeurs  Porteurs de projets

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
a) [Action à poursuivre] - Etudier les opportunités de solarisation des bâtiments privés via le cadastre solaire de l'ALEC POLD et mener des campagnes de sensibilisation cibles auprès des entreprises et copropriétés.	a) Nombre d'habitants touchés par les campagnes de sensibilisation à la solarisation.

***Calendrier envisagé***

<b><i>Court terme</i></b>	<b><i>Moyen terme</i></b>	<b><i>Long terme</i></b>
a) 350 habitants touchés par les campagnes de sensibilisation à la solarisation (Forum Habiter Durable, Conseil de quartier, site internet de la Ville).	a) 420 habitants touchés par les campagnes de sensibilisation à la solarisation (+20%).	a) 500 habitants touchés par les campagnes de sensibilisation à la solarisation (+20%).

## AXE 2 - La gestion durable du patrimoine, *Une énergie verte et accessible pour de l'énergie et du numérique tous*

### Fiche action n°2,07 : *Poursuivre l'aménagement du réseau de chaleur urbain et du réseau de froid urbain*

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé	Direction Générale des Services Techniques Métropole du Grand Paris Département 92 DRIEAT	Agents municipaux Usagers raccordés au RCU/RFU

Actions	Indicateurs
a) [Action à poursuivre] - Encourager le verdissement du réseau de chaleur auprès des gestionnaires de réseau. <b>BEGES</b>	a) Taux d'approvisionnement du RCU en énergies renouvelables.
b) [Action à poursuivre] - Raccorder les bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain (RCU), dans le respect des obligations du décret tertiaire. <b>BEGES</b>	b) Part des bâtiments municipaux raccordés au réseau de chaleur urbain.
c) [Action à poursuivre] - Raccorder les bâtiments municipaux au réseau de froid urbain (RFU). <b>CESEL BEGES</b>	c) Part des bâtiments municipaux raccordés au réseau de froid urbain.
d) [Action à poursuivre] - Encourager le raccordement de l'ensemble des nouvelles opérations privées d'habitat et de tertiaire au réseau de chaleur urbain.	d) Part des nouvelles opérations privées (habitat, tertiaire) raccordées au réseau de chaleur urbain.
e) [Action à poursuivre] - Encourager le raccordement des nouvelles opérations privées de tertiaire et de commerce au réseau de froid urbain. <b>CESEL</b>	e) Part des nouvelles opérations privées (tertiaire, commerce) raccordées au réseau de froid urbain.

***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<p>a) Taux d'EnR&amp;R du réseau de chaleur de 54,1%.</p> <p>Classement du réseau de chaud.</p> <p>Extension du classement du réseau de froid.</p>	<p>d) Tendre vers le raccordement de l'ensemble des nouvelles opérations privées au réseau de chaleur urbain.</p> <p>e) Tendre vers le raccordement des nouvelles opérations privées au réseau de froid urbain.</p>	<p>a) Tendre vers une amélioration du taux d'ENR&amp;R dans le mix énergétique.</p> <p>b) Tendre vers le raccordement des bâtiments municipaux existants et éligibles au réseau de chaleur urbain.</p> <p>c) Tendre vers le raccordement des bâtiments municipaux existants et éligibles au réseau de froid urbain.</p>

Fiche action n°2,08 : *Créer et mettre en oeuvre une stratégie du numérique responsable*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Systèmes d'Information	Service Développement Durable	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à engager] - Concevoir une stratégie du numérique responsable structurée autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluer l'empreinte environnementale du numérique</li><li>- Maîtriser l'empreinte du numérique (fabrication, usage)</li><li>- Faire du numérique un levier de la transition écologique</li></ul> <p><b>BEGES</b></p>	<p>a) Part de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable</p>

*Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
a) Création de la stratégie numérique responsable.	a) 30% de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable.	a) 40% de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable.

**Fiche action n°2,09 : Suivre les consommations énergétiques et les impacts environnementaux  
liés au numérique**

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Systèmes d'Information	Direction générale des Services techniques Direction des Bâtiments municipaux	

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à poursuivre] - Estimer l'empreinte environnementale du matériel et des logiciels.</p> <p>b) [Action à engager] - Mesurer la performance des serveurs informatiques : Installation d'un dispositif d'évaluation des consommations dans les salles serveurs (dont système de climatisation).</p>	<p>a) Calcul de l'empreinte carbone matériel / logiciel.</p> <p>b) Part des serveurs informatiques équipés d'un dispositif d'évaluation de consommation.</p>

*Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
	<p>a) Évaluation de l'empreinte carbone matériel réalisée.</p> <p>b) 50 % des serveurs informatiques équipés d'un dispositif d'évaluation de consommation.</p>	<p>a) Évaluation de l'empreinte carbone logiciel réalisée.</p> <p>b) 100 % des serveurs informatiques équipés d'un dispositif d'évaluation de consommation.</p>

Fiche action n°2,10 : *Optimiser le cycle de vie et l'utilisation du matériel informatique*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Systèmes d'Information	Direction des Ressources Humaines	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à poursuivre] - Finaliser le recensement des équipements informatiques de la ville.	a) Part de l'inventaire des équipements informatiques complété.
b) [Action à poursuivre] - Mettre à jour la charte de l'utilisation et de mise à disposition des moyens numériques (téléphone, ordinateur portable, tablette, etc.) pour optimiser le nombre d'appareils en usage : Remplacement des ordinateurs dans les cas de double-postes pour le télétravail notamment.	b) Mise à jour de la politique de mise à disposition des moyens numériques. Nombre d'ordinateurs mis à disposition des services.
<b>BEGES</b> c) [Action à engager] - Intégrer l'indice de réparabilité et la maintenance dans les critères d'achats du matériel informatique.	c) Part des achats du matériel informatique intégrant des critères de réparabilité.
<b>BEGES</b> d) [Action à engager] - Paramétriser la mise en veille prolongée sur tous les postes.	d) Taux des postes informatiques paramétrés avec la mise en veille prolongée.
<b>BEGES</b> e) [Action à engager] - Expérimenter et mettre en œuvre l'extinction automatique des ordinateurs et des écrans le soir.	e) Part des postes avec l'extinction automatique.

***Calendrier envisagé***

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 100 % de l'inventaire équipements réalisé.</p> <p><b>b)</b> -5% d'ordinateurs mis à disposition des services (Remplacement par un unique ordinateur dans les cas de double-poste fixe/portable).</p> <p><b>e)</b> Expérimentation de l'extinction automatique sur un échantillon de postes.</p>	<p><b>b)</b> Mise à jour de la charte de l'utilisation et de mise à disposition des moyens numériques.</p> <p>-12% d'ordinateurs mis à disposition des services.</p> <p><b>d)</b> 50 % des postes informatiques disposent d'une veille prolongée.</p> <p><b>e)</b> 50 % des postes avec l'extinction automatique.</p>	<p><b>b)</b> -15% d'ordinateurs mis à disposition des services (écoles incluses).</p> <p><b>c)</b> Renouvellement du marché "Matériel informatique" en 2026 (avec intégration de critère de durabilité et de maintenance).</p> <p><b>d)</b> 75 % des postes informatiques disposent d'une veille prolongée.</p> <p><b>e)</b> 75 % des postes concernés par l'extinction automatique.</p>

Fiche action n°2,11 : *Réduire la consommation énergétique des logiciels et ressources informatiques*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Systèmes d'Information	Direction des Archives Municipales Direction des Ressources humaines Direction de la Commande Publique	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à poursuivre] - Réaliser et optimiser l'inventaire logiciel (logiciels-métier et logiciel de bureautique) en rationalisant le nombre de logiciels.</p> <p>b) [Action à engager] - Intégrer des clauses RGESN (Référentiel général d'écoconception de services numériques) dans les marchés publics.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Optimiser le stockage des données informatiques : Suppression des doublons numériques et des documents caduques (hors des réglementations de conservation obligatoires).</p> <p><b>BEGES</b></p> <p>d) [Action à poursuivre] - Poursuivre la stratégie de dématérialisation : Numériser les dossiers des agents, les archives de la commande publique ou encore les inscriptions centres de vacances et centres de loisirs. Mettre en place les signatures électroniques pour les procédures administratives.</p> <p><b>BEGES</b></p>	<p>a) Part de l'inventaire des logiciels complété.</p> <p>b) Part des nouveaux marchés logiciels avec des clauses RGESN.</p> <p>c) Poids des données stockés sur serveur.</p> <p>d) Dématérialisation de documents et flux documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des procédures administratives permettant la signature électronique.</li> <li>- Part des inscriptions dématérialisées pour les centres de vacances et les centres de loisirs.</li> <li>- Dématérialisation du dossier agents des Ressources humaines de la Ville.</li> <li>- Dématérialisation des archives de la commande publique.</li> </ul>

**Calendrier envisagé**

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>b)</b> 100% des marchés logiciel avec des clauses et critères RGESN.</p> <p><b>d)</b> Dématérialisation de documents et flux documentaires : 5% des procédures administratives permettant la signature électronique. 10% des inscriptions dématérialisées pour les centres de vacances et les centres de loisirs.</p>	<p><b>c)</b> Tendre vers - 3% des données stockées, par rapport à 2024.</p> <p><b>d)</b> Dématérialisation de documents et flux documentaires : 8% des procédures administratives permettant la signature électronique. 25% des inscriptions dématérialisées pour les centres de vacances et 50% pour celles des centres de loisirs. Dématérialisation du dossier agent à 50%.</p>	<p><b>a)</b> Inventaire logiciel complet à 100%</p> <p><b>c)</b> Tendre vers - 6% des données stockées, par rapport à 2024.</p> <p><b>d)</b> Dématérialisation de documents et flux documentaires : 12% des procédures administratives permettant la signature électronique. 50% des inscriptions dématérialisées pour les centres de vacances et 70% pour celles des centres de loisirs. Dématérialisation du dossier agent à 100%. Dématérialisation des archives de la Commande publique.</p>

## AXE 3 – LA MOBILITE PRATIQUE ET DECARBONEE



À l'échelle nationale, le secteur du transport est responsable de 32 % des émissions de gaz à effet de serre. Face à ce constat, la Ville de Levallois s'engage dans la planification stratégique des enjeux de mobilité.

### Une mobilité municipale décarbonée et active

Le secteur de la mobilité constitue un second foyer d'émission de GES notable des collectivités et regroupe deux usages : les déplacements professionnels dans le cadre des missions de la collectivité et les trajets domicile-travail pour des agents. Pour les déplacements professionnels, les collectivités doivent aujourd'hui transformer leurs flottes automobiles, souvent vieillissantes et polluantes, pour des véhicules électriques ou hybrides plus sobres et propres. En parallèle, elles doivent mutualiser l'usage des véhicules ou encore équiper les services de vélos mécaniques ou à assistance électrique (VAE). Pour l'empreinte carbone des déplacements pendulaires, les villes peuvent inciter leurs collaborateurs à des pratiques de mobilité actives et vertueuses (marche, vélo et transports en commun), notamment par l'incitation financière. Elles peuvent également proposer des solutions pour permettre le covoiturage entre collègues.

### Un meilleur partage de l'espace public

Un partage vertueux de l'espace public doit prendre en compte les besoins spécifiques liés à chaque type de transport. Dans le cadre d'une stratégie de transition écologique, il est nécessaire d'aménager l'espace public pour favoriser le bien-être en ville et le développement de modes de transports décarbonés. Les villes s'engagent dans la mise en place d'infrastructures afin de promouvoir la pratique du vélo, par la création de zones de circulation et de stationnement sécurisées. Le changement progressif des véhicules polluants vers des véhicules électriques s'accompagne de l'implantation de bornes de recharge électrique favorisant un usage quotidien.

## ACTION PHARE RÉALISÉE

### Optimiser l'usage des aires de livraison avec l'IA

Dès 2022, un programme d'optimisation des aires de livraison dans le centre-ville de Levallois est lancé en partenariat avec une startup française. Grâce à la mise en place de capteurs intelligents, le dispositif a d'abord permis d'analyser les comportements de stationnement sur ces places de livraison et de les confronter aux attentes des commerçants.

En 2023, le projet est récompensé par le Prix Interdépartemental de l'Innovation Urbaine du conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans la catégorie « Innovations programmatiques et fonctionnelles ».

En 2024, le projet se poursuit et permet à la Police Municipale de renforcer son contrôle sur les aires de livraison, ce qui conduit à une fluidification du trafic routier et une plus grande disponibilité des places.

### Une logistique urbaine plus verte pour le dernier kilomètre

En milieu urbain, les enjeux de la logistique urbaine se concentrent principalement autour de la notion du « dernier kilomètre », soit l'optimisation du dernier segment de livraison d'un produit ou d'un service. En effet, ce dernier kilomètre peut être la source d'inconfort (bruit) et de pollutions (émissions de GES). Pour y remédier, des solutions innovantes doivent être développées pour fluidifier le trafic routier, garantir la sécurité de tous et atténuer les nuisances.

## Chiffres clés de l'axe

- 23,6% de véhicules électriques ou hybrides dans la flotte automobile municipale en 2024
- - 4,5 % de carburant consommé par la flotte automobile municipale en 2024 par rapport à 2023
- 13 vélos à assistance électrique à disposition des agents municipaux en 2025
- 99 bornes de recharge pour véhicules électriques en 2024

## 6 objectifs

- Constituer et mettre en œuvre une stratégie de la mobilité à l'échelle communale
- Décarboner la flotte de véhicules municipale
- Favoriser la mobilité active et durable pour les déplacements professionnels et personnels des agents
- Aménager et apaiser l'espace public pour sécuriser la mobilité active et décarbonée
- Accompagner une politique de stationnement durable
- Adapter la logistique urbaine aux enjeux du climat

**Fiche action n°3,01 : *Constituer et mettre en oeuvre une stratégie de la mobilité à l'échelle communale***

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES, Service Développement Durable  Île-de-France Mobilité  POLD	Agents municipaux  Habitants

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
a) [Action à engager] - Créer et mettre en œuvre le schéma communal de mobilité, intégrant les enjeux de la multimodalité et du partage de l'espace public (piétons, accessibilité à la voirie, cyclistes, auto, moto, sécurité, déclinaison du Plan des mobilités en Île-de-France).	a) Constitution d'un plan stratégique communal.

<b><i>Calendrier envisagé</i></b>		
<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
	a) Création d'un document stratégique pour la mobilité, dans la continuité des outils existants.	a) Déploiement de la stratégie.

## AXE 3 - La mobilité pratique et décarbonnée

## Une mobilité municipale décarbonnée et active

### Fiche action n°3,02 : Décarboner la flotte de véhicules municipale

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé Service Garage	Direction générale des Services techniques Direction des Services Informatiques, Service Développement Durable Prestataire/délégataire du transport public municipal	Agents municipaux Usagers des transports en commun communaux

Actions	Indicateurs
a) [Action à poursuivre] - Verdir la flotte automobile de la Ville. <b>BEGES</b>	a) Part de véhicules à faible émission (VFE).
b) [Action à poursuivre] - Réduire les consommations de carburant des véhicules du garage municipal. <b>BEGES</b>	b) Taux de réduction de consommation du carburant (gasoil, essence, etc.).
c) [Action à engager] - Mettre en place un outil numérique d'autopartage pour les services municipaux.	c) Mise en service de l'outil.
d) [Action à poursuivre] - Électrifier la flotte des Bus Abeilles. <b>BEGES</b>	d) Part de Bus Abeilles électriques.

### Calendrier envisagé

Court terme	Moyen terme	Long terme
a) 24 % de VFE (voitures et scooters électriques/hybrides, VAE). b) -4,514 % de carburant consommé par rapport à 2023. d) 100% de la flotte de Bus Abeille électrifiée.	a) 30 % de VFE (voitures et scooters électriques/hybrides, VAE). b) -30 % de carburant consommé par rapport à 2024. c) Création de l'outil numérique d'autopartage.	a) 40 % de VFE (voitures et scooters électriques/hybrides, VAE). b) -40 % de carburant consommé par rapport à 2024.

## AXE 3 - La mobilité pratique et décarbonnée

## Une mobilité municipale décarbonnée et active

### Fiche action n°3,03 : Favoriser la mobilité active et durable pour les déplacements professionnels et personnels des agents

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Service Développement Durable Direction des Ressources Humaines	Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé, Service Garage, Direction des Ressources Humaines  Région Ile-de-France  Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires	Agents municipaux

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à engager] - Favoriser la mobilité durable avec la création du plan de déplacements de l'administration (PDA) : Mobilité piétonne et cyclable pour les agents, acquisition de modes de déplacements vertueux, acquisition VAE.</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Permettre aux agents municipaux de bénéficier des différentes aides à la mobilité : "Forfait mobilité durable", "Remboursement transport" avec un cumul possible.</p> <p>BEGES</p>	<p>a) Création et mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA). Nombre de Vélo à Assistance Électrique (VAE) dans la flotte municipale. Enquête sur les trajets domicile-travail triannuelle.</p> <p>b) Part des agents bénéficiant des différentes aides à la mobilité.</p>

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> Création du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA). 7 VAE dans la flotte municipale. Enquête sur les trajets domicile-travail en 2024.</p> <p><b>b)</b> 1% des agents bénéficient du forfait mobilité durable. 1% des agents bénéficient du cumul des deux aides.</p>	<p><b>a)</b> Mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA). 16 VAE dans la flotte municipale. Enquête sur les trajets domicile-travail en 2027.</p> <p><b>b)</b> 5% des agents bénéficient du forfait mobilité durable. 5% des agents bénéficient du cumul des deux aides.</p>	<p><b>a)</b> Mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA). 25 VAE dans la flotte municipale.</p> <p><b>b)</b> 50% des agents bénéficient du remboursement des frais de transport en commun. 10% des agents bénéficient du forfait mobilité durable. 10% des agents bénéficient du cumul des deux aides.</p>

## AXE 3 - La mobilité pratique et décarbonnée

### *Un meilleur partage de l'espace public*

#### *Fiche action n°3,04 : Aménager et apaiser l'espace public pour sécuriser la mobilité active et décarbonée*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction générale des Services Techniques  Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé	DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA VIE SCOLAIRE, DIRECTION DE LA VOIRIE ET LA PROPRETÉ, POLICE MUNICIPALE  SERVICES HOMOLOGUES DES VILLES LIMOTROPHES  POLD	Cyclistes  Piétons  Automobilistes  Publics scolaires

<i>Actions</i>
a) [Action à poursuivre] - Améliorer les continuités cyclables en poursuivant le développement du linéaire et en renforçant les interconnexions aux entrées de ville : Quais de Seine, Pont de Levallois, etc.
b) [Action à poursuivre] - Renforcer les infrastructures cyclables : Marquage au sol pour les cyclistes dans les zones à risque (SAS vélo, panneau M12), déploiement du stationnement vélo (arceaux, vélo box, etc.) en complément des 11 stations Vélib'.
c) [Action à poursuivre] - Apaiser les rues autour des écoles et des bâtiments municipaux : Zone 30, panneaux écoles, aménagements de stationnements cyclables et trottinettes autour des crèches, écoles, etc..

<i>Indicateurs</i>
a) Renforcement des linéaires cyclables et des aménagements liés (8,4km actuellement).
b) Nombre de places de stationnements pour vélo pour 100 habitants.
c) Recensement des écoles et bâtiments municipaux dont les abords nécessitent des aménagements spécifiques.

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 8,4km de linéaire cyclable.</p> <p><b>b)</b> 1,7 places de stationnement vélo pour 100 habitants.</p>	<p><b>a)</b> Étudier l'opportunité de développement d'itinéraires cyclables.</p> <p><b>b)</b> 1,8 places de stationnement vélo pour 100 habitants (+36 places).</p>	<p><b>a)</b> Mise en œuvre du déploiement d'itinéraires cyclables adaptés.</p> <p><b>b)</b> 2 places de stationnement vélo pour 100 habitants (+136 places).</p> <p><b>c)</b> Recensement des écoles et bâtiment municipaux dont les abords nécessitent des aménagements spécifiques.</p>

**Fiche action n°3,05 : Accompagner une politique de stationnement durable**

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction générale des Services Techniques Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé	Direction de la Petite Enfance et de la Vie Scolaire, Direction de la Voirie et la Propreté, Direction des Espaces Verts Police municipale Services homologues des villes limotrophes POLD	Tout public

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) <b>[Action à poursuivre]</b> - Aménager les places de stationnement auto/moto pour un espace public favorisant la transition énergétique des mobilités : Poursuivre l'implantation de bornes de recharge électrique (dont IRVE) avec le SIPPEREC, installer davantage de places d'autopartage, rationaliser le stationnement de surface avec le développement d'aménagements paysagers.  b) Étudier l'opportunité pour l'optimisation de l'usage des places de stationnement de surface pour le public	a) Nombre de bornes de recharge électriques (99 en 2023).  b) Étude d'opportunité pour l'optimisation de l'usage des places de stationnement en surface.

***Calendrier envisagé***

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
a) 99 bornes de recharge électriques.	a) + 22 bornes de recharges. + 2 points de charge ultra-rapides.	a) Étude pour l'installation de bornes de recharge complémentaires, si nécessaire. b) Étude d'opportunité pour l'optimisation de l'usage des places de stationnement en surface.

## AXE 3 - La mobilité pratique et décarbonnée

## Une logistique urbaine plus verte pour le dernier kilomètre

### Fiche action n°3,06 : Adapter la logistique urbaine aux enjeux du climat

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé, Direction relations entreprises, commerces et carrières  POLD	Direction Générale des Services Techniques, Direction de la Voirie et de la Propreté, Service Développement durable, Police Municipale  Acteurs économiques  Voies navigables de France	Acteurs économiques

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à engager] - Étudier l'opportunité d'une logistique urbaine fluviale : notamment pour les livraisons de matériaux de chantier ou l'évacuation des déblais.</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Optimiser l'usage des aires de livraison : Poursuite de l'expérimentation mise en oeuvre depuis 2023 dans le centre-ville ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la communication de la Ville sur le sujet</li><li>- Inciter les commerçants à adapter leurs horaires de livraison</li><li>- Renforcer le contrôle grâce au dispositif en temps-réel.</li></ul> <p>c) [Action à engager] - Étudier l'opportunité d'intégration des arrêtés de voirie pour le stationnement à une échelle supracommunale pour faciliter leur prise en compte par les transporteurs.</p>	<p>a) Étude d'opportunité sur une logistique urbaine fluviale.</p> <p>b) Nombre d'infractions au stationnement de livraison par an en baisse (dans le périmètre du projet).</p> <p>c) Étude d'opportunité pour l'intégration des arrêtés de voirie à une échelle supracommunale.</p>

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>b)</b> -10% d'infractions au stationnement de livraison par an constatés (dans le périmètre du projet).</p>	<p><b>a)</b> Étude d'opportunité d'une logistique urbaine fluviale.</p> <p><b>b)</b> -20% d'infractions au stationnement de livraison par an constatés (dans le périmètre du projet).</p> <p><b>c)</b> Étudier l'opportunité pour l'intégration des arrêtés de voirie à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.</p>	<p><b>a)</b> Réflexion avec les différents partenaires sur la mise en place des différentes options issues de l'étude.</p> <p><b>b)</b> -30% d'infractions au stationnement de livraison par an constatés (dans le périmètre du projet).</p> <p><b>c)</b> Intégration des arrêtés de voirie à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (selon arbitrage de l'étude).</p>

## AXE 4 – LA NATURE, LA SANTE ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS



Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques, réintroduire davantage de nature en ville s'impose comme une solution de résilience et de bien-être. La nature offre de nombreux bienfaits écosystémiques qui contribuent à la fois à faciliter l'adaptation de la ville à ces enjeux (rafraîchissement, désimperméabilisation des sols, etc.), à protéger la biodiversité et à garantir un cadre de vie apaisé et sain aux habitants.

### Une ville qui s'adapte au changement climatique

Le renforcement de la place de la nature en ville est une solution efficace face aux effets du réchauffement climatique. Les végétaux, en offrant leur ombre et humidité, rendent les espaces publics plus agréables et plus résilients. Ils permettent de lutter contre le ruissellement des eaux de pluie, les phénomènes d'îlots de chaleur, mais aussi de faciliter le développement de la biodiversité en constituant des réservoirs et des continuités vertes.

En parallèle, la Ville doit garantir à ses habitants un cadre de vie apaisé et sain, en limitant les nuisances urbaines notamment dues au bruit, à la pollution atmosphérique et lumineuse.

### ACTION PHARE RÉALISÉE

#### Un bassin écologique au parc de la Planchette

Inauguré au printemps 2023, le bassin écologique de la Planchette a été créé pour favoriser le développement de la biodiversité locale en constituant un véritable écosystème et refuge au cœur du parc. Ce projet a permis l'introduction de nombreuses espèces végétales, notamment aquatiques, qui régulent naturellement la qualité de l'eau. En 2023, le projet reçoit le Prix de l'Innovation du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

### Une meilleure gestion des eaux et des sols

Chaque année, les épisodes caniculaires en secteur artificialisé nous rappellent combien l'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver et un péril à surveiller, avec les crues et inondations.

L'enjeu est donc double : saisir l'opportunité d'une gestion intégrée des eaux pluviales et de récupération pour répondre aux consommations urbaines et poursuivre la désimperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle.

## **En harmonie avec la biodiversité**

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète, dont l'humanité fait partie. Elle se compose de milliards d'organismes complexes qui vivent en interaction entre eux et avec leurs milieux. Ces organismes pourvoient naturellement aux besoins primaires de la vie en apportant oxygène, nourriture et eau potable. Ils contribuent également au développement des activités humaines en fournissant aliments, médicaments, matières premières et énergie. Bien que vitale, la biodiversité subit une érosion massive, à cause de la destruction des habitats, l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions liées aux activités humaines ou encore l'introduction d'espèces exotiques envahissantes confortées par le changement climatique. En milieu urbain, certains de ces phénomènes sont amplifiés et précipitent le déclin d'espèces déjà fragiles, entraînant avec elles celles qui en dépendent.

La Ville prend à cœur de connaître la biodiversité et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour la préserver et permettre son développement, pour qu'elle puisse à son tour apporter ses bienfaits aux habitants. À titre d'exemple, au profit des espèces sauvages et des habitants, la Ville implante des arbres sur son territoire pour créer de la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur, améliorant également le confort thermique dans les espaces publics et les bâtiments.

## **Un cadre de vie apaisé et sain**

En milieu urbain, les habitants sont particulièrement confrontés à différentes formes de nuisances qui altèrent leur qualité de vie : pollutions atmosphériques et qualité de l'air, pollutions lumineuses et visuelles, pollutions sonores, etc. Ces différentes pollutions peuvent non seulement nuire au confort des habitants, mais également à leur santé. Il est donc important de veiller à limiter les sources de ces pollutions pour le bien-être des citoyens et celui du reste de la biodiversité qui en souffre tout autant.

## **Chiffres clés de l'axe**

- 44 ha d'espaces verts et boisés en 2024 (8 parcs, 19 squares, 10 places paysagées)
- 2,5km de berges de Seine
- Déploiement d'enrobés silencieux (entre 8000 et 12 000 m<sup>2</sup> par an)
- 51 abris pour la biodiversité installés en 2024
- 9 bornes anti-moustiques

## **7 objectifs**

- Poursuivre la végétalisation des espaces publics et des bâtiments municipaux
- Optimiser la gestion des eaux
- Améliorer la qualité des espaces naturels en faveur de la biodiversité
- Favoriser des pratiques exemplaires dans la gestion des espaces verts
- Améliorer la qualité de l'air
- Lutter contre les pollutions lumineuses et visuelles
- Atténuer le bruit en ville

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

## Une ville qui s'adapte au changement climatique

### Fiche action n°4,01 : Poursuivre la végétalisation des espaces publics et des bâtiments municipaux

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Direction générale des Services Techniques	Direction de la Vie Scolaire	Tout public
Direction des Bâtiments Municipaux		Public scolaire
Direction de la Voirie et Propreté		
Direction des Espaces verts		
Direction de l'Urbanisme		

Actions	Indicateurs
a) [Action à poursuivre] - Poursuivre la stratégie d'aquisition foncière pour développer les opportunités de continuités vertes et d'espaces verts.	a) Étude d'opportunité sur des acquisitions foncières à mener pour le développement des continuités vertes et des espaces verts.
b) [Action à poursuivre] - Poursuivre la création de continuités vertes et végétaliser l'espace public.	b) Nombre de m <sup>2</sup> d'espaces verts ou de nature ouverts au public par habitant. Part de la population disposant d'un espace vert ou de nature ouvert au public d'au moins un hectare à moins de dix minutes à pied de son lieu de résidence ou de travail.
c) [Action à poursuivre] - Étudier les opportunités de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles.	c) Nombre de projet de végétalisation des cours d'école réalisés.
d) [Action à poursuivre] - Étudier les opportunités de végétalisation des toitures des bâtiments municipaux.	d) Réalisation d'un étude globale sur la végétalisation des toitures de bâtiments municipaux.

### *Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>b)</b> 50,8 hectares d'espaces verts et de nature ouverts (parcs, squares, cimetière...). Soit 7,48m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.</p>	<p><b>c)</b> 2 projets de végétalisation de cours d'écoles réalisés. <b>d)</b> Étude sur les opportunités de végétalisation des toitures de bâtiments municipaux.</p>	<p><b>a)</b> Étude d'opportunité sur des acquisitions foncières à mener pour le développement des continuités vertes et des espaces verts. <b>b)</b> Tendre vers 10m<sup>2</sup> d'espaces verts ou de nature ouverts au public par habitant. Tendre vers 100% de la population disposant d'un espace vert ou de nature ouvert au public d'au moins un hectare à moins de 10 minutes à pied de son lieu de résidence ou de travail. <b>c)</b> 2 projets de végétalisation de cours d'écoles réalisés.</p>

**Fiche action n°4,02 : Optimiser la gestion des eaux**

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction générale des Services Techniques Direction des Bâtiments municipaux Direction de la Voirie et Propreté Direction des Espaces verts		Tout public

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<b>a) [Action à poursuivre]</b> - Poursuivre la désimperméabilisation de l'espace public : places de stationnement, aires de jeu, etc. <b>CESEL</b> <b>b) [Action à poursuivre]</b> - Étudier l'opportunité de réemploi des eaux d'exhaures de la RATP, notamment pour le nettoyage de la voirie. <b>c) [Action à poursuivre]</b> - Optimiser la récupération des eaux pluviales : Dispositifs de toiture, bassins, citernes, etc. (avec un compteur d'eau en propre).	<b>a)</b> Surface désimperméabilisé dans les espaces publics (en m <sup>2</sup> ). Étude d'opportunité sur la désimperméabilisation des aires de jeux. <b>b)</b> Étude sur le réemploi des eaux d'exhaures RATP. <b>c)</b> Capacité de stockage des eaux pluviales.

***Calendrier envisagé***

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<b>b)</b> Lancement d'une étude pour l'utilisation des eaux d'exhaures de la RATP. <b>c)</b> 1340 m <sup>3</sup> de stockage d'eau pluviale.	<b>a)</b> Étude d'opportunité sur la désimperméabilisation des aires de jeux. <b>c)</b> Tendre vers une augmentation de la capacité de stockage d'eau pluviale de 2%.	<b>a)</b> Tendre vers la désimperméabilisation de 300m <sup>2</sup> d'espaces publics (stationnement, aires de jeu). <b>c)</b> Tendre vers une augmentation de la capacité de stockage d'eau pluviale de 3%.

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

### *La protection de la biodiversité*

#### Fiche action n°4,03 : *Améliorer la qualité des espaces naturels en faveur de la biodiversité*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction générale des Services Techniques Direction des Espaces verts	Direction de la Voirie et Propreté Direction des Bâtiments Municipaux	Tout public

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à poursuivre] - Installer des nichoirs et des abris à insectes dans les parcs et jardins pour encourager l'accueil d'hirondelles, de moineaux, de chauve-souris, etc.</p> <p>b) [Action à engager] - Réaliser un atlas de la biodiversité des parcs, jardins et rues : Étude des sols, végétaux et espèces animales.</p>	<p>a) Nombre d'abris installés par la Ville.</p> <p>b) Création de l'inventaire de la biodiversité des parcs, jardins et squares.</p>

#### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<p>a) 151 abris installés par la Ville : 100 nichoirs pour les mésanges charbonnières dans le cadre de la lutte contre les Chenilles processionnaires, 50 nichoirs à chauve-souris et 1 hôtel à insecte dans le jardin pédagogique de la rue de Lorraine.</p>	<p>a) Installation de nouveaux abris par la Ville si nécessaire (nichoirs, hotels à insectes, etc.).</p> <p>b) Lancement de l'étude d'inventaire de biodiversité.</p>	<p>a) Installation de nouveaux abris par la Ville si nécessaire (nichoirs, hotels à insectes, etc.).</p> <p>b) Publication de l'inventaire de la biodiversité de Levallois (parcs, jardins et rues).</p>

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

### La protection de la biodiversité

#### Fiche action n°4,04 : Favoriser des pratiques exemplaires dans la gestion des espaces verts

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Direction générale des Services Techniques Direction de la Voirie et Propreté Direction des Espaces verts		Tout public

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à poursuivre] - Augmenter la diversité des essences plantées et favoriser les plantes vivaces en lien avec l'adaptation au changement climatique.</p> <p><b>CESEL</b></p> <p>b) [Action à poursuivre] - Transformer les déchets verts en bois raméal fragmenté (BRF) pour l'entretien des espaces verts, notamment les sapins de Noël, les broyats d'élagage et les tailles de haies.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Poursuivre le remplacement du parc de machines horticoles par des équipements électriques.</p>	<p>a) Nombre de plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces par an. Nombre d'essences différentes plantées par an.</p> <p>b) Quantité de broyat fabriqué par an (m<sup>3</sup>).</p> <p>c) Pourcentage de machines horticoles électriques</p>

#### Calendrier envisagé

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p>a) 97 arbres, 2154 arbustes et 6420 vivaces plantés. 34 variétés différentes plantées.</p> <p>b) 100m<sup>3</sup> de broyat fabriqués par an (à partir de l'élagage et des sapins de noël).</p> <p>c) 60% de machines horticoles électriques</p>	<p>a) Tendre vers une augmentation de 5% des arbres plantés. Plantations d'arbustes et de vivaces constante. Des nouvelles variétés plantées.</p> <p>b) 100m<sup>3</sup> de broyat fabriqués par an (à partir de l'élagage et des sapins de noël).</p> <p>c) 80% de machines horticoles électriques</p>	<p>a) Tendre vers une augmentation de 10% des arbres plantés. Plantation d'arbustes et de vivaces constante. Des nouvelles variétés plantées.</p> <p>b) 100m<sup>3</sup> de broyat fabriqués par an (à partir de l'élagage et des sapins de noël).</p> <p>c) 90% de machines horticoles électriques</p>

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

*Un cadre de vie apaisé et sain*

### Fiche action n°4,05 : *Améliorer la qualité de l'air*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction générale des Services Techniques	Direction de la Voirie et Propreté Service Développement Durable DPRSE	Tout public

#### *Actions*

a) [Action à poursuivre] - Diffuser les bonnes pratiques à adopter pour se protéger et préserver la qualité de l'air : Mettre en place des supports d'information sur les bons gestes en cas de pics de pollution.

#### *Indicateurs*

a) Nombre d'actions de sensibilisation et/ou de communication sur la qualité de l'air.

#### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
a) 1 action de sensibilisation par an sur la qualité de l'air. 100% des pics de pollution couvert par une campagne d'information.	a) 1 action de sensibilisation par an sur la qualité de l'air. 100% des pics de pollution couvert par une campagne d'information.	a) 1 action de sensibilisation par an sur la qualité de l'air. 100% des pics de pollution couvert par une campagne d'information.

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

*Un cadre de vie apaisé et sain*

### Fiche action n°4,06 : *Lutter contre les pollutions lumineuses et visuelles*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Bâtiments Municipaux Direction de la Voirie et Propreté DPRSE Direction de l'Urbanisme Service Développement durable	Direction relations entreprises, commerces et carrières	Tout public

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à poursuivre] - Remplacement des luminaires en LED en application du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). <b>BEGES</b></p> <p>b) [Action à poursuivre] - Renforcer le dispositif de lutte contre la pollution lumineuse des établissements tertiaires : Communiquer auprès des établissements tertiaires sur la pollution lumineuse, renforcer les actions de contrôle et rappels à la loi sur les éclairages nocturnes.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Renforcer la réglementation de l'affichage publicitaire en vitrine : Limiter le nombre et le format des dispositifs publicitaires muraux. Fixer des prescriptions en matière d'horaires d'extinction, de surface, de consommation énergétique et de prévention des nuisances lumineuses. Maîtriser et harmoniser les enseignes pour une mise en valeur des sites.</p>	<p>a) Taux de remplacement des luminaires en LED.</p> <p>b) Nombre d'actions de sensibilisation sur la pollution lumineuse.</p> <p>c) Nombre d'actions de sensibilisation pour inciter les enseignes à adopter les réglementations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).</p>

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 58% de remplacement des luminaires en LED.</p> <p><b>b)</b> 1 action de sensibilisation par an sur la pollution lumineuse.</p> <p><b>c)</b> 1 action de sensibilisation par an sur les réglementations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).</p>	<p><b>a)</b> 62% de remplacement des luminaires en LED.</p> <p><b>b)</b> 1 action de sensibilisation par an sur la pollution lumineuse.</p> <p><b>c)</b> 1 action de sensibilisation par an sur les réglementations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).</p>	<p><b>a)</b> 66% de remplacement des luminaires en LED.</p> <p><b>b)</b> 1 action de sensibilisation par an sur la pollution lumineuse.</p> <p><b>c)</b> 1 action de sensibilisation par an sur les réglementations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).</p>

## AXE 4 – La nature, la santé et la qualité de vie des habitants

*Un cadre de vie apaisé et sain*

### Fiche action n°4,07 : Atténuer le bruit en ville

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES Direction générale des Services Techniques (Voirie)	Service Développement Durable Livreurs partenaires	Tout public

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à poursuivre] - Installer des enrobés silencieux pour concourir à la lutte contre le bruit en ville.</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Étudier les sources du bruit en ville pour contribuer à l'atténuation des nuisances : Projet Curious Lab' 2024, capteurs Bruitparif.</p>	<p>a) Nombre de m<sup>2</sup> d'enrobés silencieux installés par an.</p> <p>b) Mesure du bruit en ville (routier et aérien).</p>

### Calendrier envisagé

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p>a) + 8000 à 12000m<sup>2</sup> d'enrobés silencieux par an.</p> <p>b) Lancement d'une étude sur les sources du bruit en ville.</p>	<p>a) + 8000 à 12000m<sup>2</sup> d'enrobés silencieux par an.</p>	<p>a) + 8000 à 12000m<sup>2</sup> d'enrobés silencieux par an.</p> <p>b) Tendre vers une diminution des pollutions sonores.</p>

## AXE 5 – LA CONSOMMATION SOBRE ET RESPONSABLE DES RESSOURCES



En 2020, la production de déchets atteint 310 millions de tonnes en France. La promotion d'une consommation sobre et plus durable permet de limiter les déchets mais doit s'accompagner d'une transformation des déchets en ressources grâce au réemploi et au recyclage.

### Une commande publique responsable

Déterminante dans la promotion d'une consommation sobre et responsable, la Ville de Levallois se doit d'adopter des pratiques d'achats durables afin de favoriser l'émergence d'une économie solidaire. Ainsi, la Ville, en renforçant sa politique d'achat responsable, démontre sa volonté de consommer de manière plus éclairée et inspire les habitants à adopter des pratiques vertueuses similaires.

### Une meilleure gestion des déchets

En raison de leurs activités quotidiennes, les habitants, les entreprises et les administrations génèrent une abondance de déchets. Pour remédier à cette situation, l'objectif est de réduire la production de déchets ou de les valoriser en les transformant en ressources. L'accompagnement des différents publics et l'installation d'infrastructures adéquates dans les rues et les établissements publics sont essentiels pour atteindre ces objectifs.

#### ACTION PHARE RÉALISÉE

##### Mieux collecter pour mieux valoriser !

Depuis des années, Levallois organise plusieurs fois par an les Collectes Solidaires, en partenariat avec Le Relais et ECOSYSTEM. L'objectif est de recycler ou donner une seconde vie aux vêtements ainsi qu'aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), dont les Levalloisiens n'ont plus l'usage.

Suite à une expérimentation lancée en 2023, la Ville généralise en 2024 la collecte des biodéchets avec l'installation de 12 bornes d'apport volontaire réparties sur son territoire. Les biodéchets collectés sont valorisés pour générer de la chaleur, de l'électricité ou du biogaz.

##### Le réemploi, la réparation et le recyclage

C'est par la boucle vertueuse du réemploi, de la réparation et du recyclage que nous pouvons réduire efficacement notre empreinte écologique. En prolongeant la durée de vie de nos objets, nous préservons nos ressources et donnons une seconde vie à des objets encore fonctionnels. Intégrer ces gestes simples dans notre quotidien nous permet de participer activement à un modèle de consommation plus durable.

## **Ensemble pour une alimentation saine et pour la lutte contre le gaspillage**

L'alimentation est un enjeu central pour notre société et adopter une alimentation plus saine et durable (locale, de saison, bio, etc.) protège notre santé et favorise la biodiversité. Afin de préserver nos ressources naturelles et d'alléger notre impact écologique, la lutte contre le gaspillage se trouve être un levier puissant et réfléchi. Pour un avenir plus solidaire et raisonnable, un modèle d'alimentation plus durable nous engage à consommer de manière plus consciente en respectant les besoins des générations futures.

### **Chiffres clés de l'axe**

- 529 tonnes de déchets et 44,5 tonnes de biodéchets collectés sur les marchés alimentaires en 2024.
- 74 collecteurs de mégots dans les rues, parcs et jardins en 2024.
- 1 200 foyers ont participé à l'expérimentation sur le tri à la source des biodéchets.
- 35 commerces Levalloisiens signataires de la Charte anti-gaspillage alimentaire en 2024.
- 26 % de repas à emporter consommés par les agents municipaux sont végétariens en 2024.

### **12 objectifs**

- Favoriser l'intégration d'objectifs de réemploi dans les achats publics
- Renforcer les critères environnementaux dans les marchés publics
- Rationaliser la logistique des commandes de l'administration
- Réduire la production de déchets et la part des déchets non-recyclables
- Mettre en œuvre une stratégie d'impression durable
- Renforcer le tri des déchets au sein des bâtiments publics
- Déployer des solutions de propreté urbaine dans l'espace public
- Systématiser les opérations de don et de réemploi dans l'administration
- Encourager le don et le réemploi auprès de la population
- Poursuivre la promotion d'une alimentation durable à l'école
- Réduire le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et administratifs
- Accompagner les organismes privés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### *Une commande publique responsable*

#### Fiche action n°5,01 : *Favoriser l'intégration d'objectifs de réemploi dans les achats publics*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de la Commande Publique	Transversal (Toutes les directions des services)	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) <b>[Action à poursuivre]</b> - Systématiser les achats publics responsables en concourant aux objectifs de la loi AGEC : Rencenser les filières d'achats concernées, Systématiser des taux d'achat de matériel en seconde main par catégorie d'objet (Jeux et jouets en 2024, Matériel de bureau, Mobilier urbain, meubles, etc.).</p> <p>b) <b>[Action à engager]</b> - Formaliser la démarche responsable dans les achats.</p>	<p>a) Part des marchés publics concernés par la loi AGEC comportant une clause d'achat de fournitures issues du réemploi/recyclage.</p> <p>b) État d'avancement dans la démarche.</p>

#### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<p>a) 100% des marchés concernés par la loi AGEC lancés en 2023 et 2024 comportent une clause requérant la fourniture de produits issus du recyclage et/ou de la réutilisation et du réemploi.</p>	<p>a) 100% des marchés concernés par la loi AGEC lancés en 2025 comportent une clause requérant la fourniture de produits issus du recyclage et/ou de la réutilisation et du réemploi.</p>	<p>a) 100% des marchés concernés par la loi AGEC lancés en 2026 comportent une clause requérant la fourniture de produits issus du recyclage et/ou de la réutilisation et du réemploi.</p> <p>b) Recrutement d'un ETP sur l'optimisation pour la sobriété et la durabilité des achats.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### *Une commande publique responsable*

#### Fiche action n°5,02 : *Renforcer les critères environnementaux dans les marchés publics*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de la Commande Publique	Service Développement Durable	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à engager] - Cartographier les marchés publics avec de forts enjeux pour le Développement durable et des clauses/critères peu présents.</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Renforcer les critères et les clauses environnementales dans les marchés.</p> <p>c) [Action à engager] - Intégrer l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) dans le critère de prix.</p> <p>d) [Action à poursuivre] - Rationnaliser les dotations aux agents dans le marché "vêtements pro".</p> <p>e) [Action à poursuivre] - Renforcer la gestion des biodéchets dans le marché "Restauration".</p> <p>f) [Action à engager] - Intégrer une clause de don des invendus alimentaires dans le marché "Restauration des cantines".</p>	<p>a) Cartographie des marchés publics à fort enjeu pour le Développement durable.</p> <p>b) Nombre de marchés identifiés avec un potentiel de renforcement des critères de Développement durable.</p> <p>c) Intégrer l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) dans les critères de prix.</p> <p>d) Part d'encadrants sensibilisés aux enjeux de sobriété des usages et achats de vêtements professionnels.</p> <p>e) et f) Renouvellement du marché "Restauration des cantines".</p>

### *Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>b)</b> Identification des marchés avec un potentiel de renforcement des critères de Développement durable.</p> <p><b>d)</b> 100% des encadrants sensibilisés aux enjeux de sobriété des usages et achats de vêtements professionnels.</p>	<p><b>a)</b> Cartographie des marchés publics à fort enjeu pour le Développement durable.</p> <p><b>b)</b> Identification des marchés avec un potentiel de renforcement des critères de Développement durable.</p> <p><b>c)</b> Action continue : 5% des nouveaux marchés intégrant l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) dans les critères de prix.</p> <p><b>d)</b> 100% des encadrants sensibilisés aux enjeux de sobriété des usages et achats de vêtements professionnels.</p>	<p><b>a)</b> Identification des marchés avec un potentiel de renforcement des critères de Développement durable.</p> <p><b>c)</b> Action continue : 10% des nouveaux marchés intégrant l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) dans les critères de prix.</p> <p><b>d)</b> 100% des encadrants sensibilisés aux enjeux de sobriété des usages et achats de vêtements professionnels.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

*Une commande publique responsable*

### Fiche action n°5,03 : Rationaliser la logistique des commandes de l'administration

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de la Commande Publique	Transversal (Toutes les directions des services)	Agents municipaux

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à poursuivre] - Regrouper les commandes pour limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issues du transport. <b>BEGES</b>	a) Diminution du nombre de commandes.

### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
	a) -3% (par rapport à 2024)	a) -5% (par rapport à 2024)

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### Une meilleure gestion des déchets

#### Fiche action n°5,04 : Réduire la production de déchets et la part des déchets non-recyclables

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Direction générale des Services Techniques	Direction de la Voirie et de la Propreté Direction des Bâtiments Municipaux	Habitants, Entreprises

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à poursuivre] - Communiquer auprès des habitants en faveur de la prévention des déchets : Diffuser des informations sur les consignes de tri, le gaspillage alimentaire, le compostage, l'économie circulaire dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA de POLD) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD d'Île de France).</p> <p>b) [Action à poursuivre] - Réaliser une étude pour optimiser les tournées de collecte en lien avec les efforts de tri des levalloisiens.</p> <p>c) [Action à poursuivre] - Accompagner les levalloisiens dans le déploiement de la collecte des biodéchets et du compostage.</p>	<p>a) Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg par habitant, par rapport à 2010. Nombre d'actions de communication de prévention des déchets par an.</p> <p>b) Étude sur l'opportunité d'optimisation des tournées de collecte.</p> <p>c) Tonnages de biodéchets collectés (ménages, écoles et marchés forrains). Nombre de lombricomposteurs distribués par an. Nombre de composteurs de copropriétés installés.</p>

### ***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<p><b>a)</b> Atteindre -10% de kg par habitant de Déchets Ménagers et Assimilés en 2025, par rapport à 2010.</p> <p>1 action de sensibilisation à la prévention des déchets par an.</p> <p><b>c)</b> 180 tonnes de biodéchets collectées par an.</p> <p>150 lombricomposteurs distribués par an.</p> <p>5 copropriétés équipées de composteurs collectifs.</p> <p><b>b)</b> Réalisation d'une étude d'optimisation des tournées de collecte.</p>	<p><b>a)</b> Tendre vers une baisse de 2% des déchets collectés par an (par rapport à 2024).</p> <p>Tendre vers une diminution de 5% de la part des ordures ménagères (par rapport à 2024).</p> <p>1 action de sensibilisation à la prévention des déchets par an.</p> <p>Mise à jour du guide du tri (avec le tri hors foyer, les biodéchets, les mégots, etc.).</p> <p><b>c)</b> Action continue : Suivre le tonnage des biodéchets collectés (ménages, écoles, marchés).</p> <p>150 lombricomposteurs distribués par an.</p> <p>10 copropriétés équipées de composteurs collectifs.</p>	<p><b>a)</b> Dépasser -10% de kg par habitant de Déchets Ménagers et Assimilés en 2028, par rapport à 2010.</p> <p>1 action de sensibilisation à la prévention des déchets par an.</p> <p><b>b)</b> Mise en œuvre des nouvelles tournées de collecte.</p> <p><b>c)</b> Action continue : Suivre le tonnage des biodéchets collectés (ménages, écoles, marchés).</p> <p>150 lombricomposteurs distribués par an.</p> <p>15 copropriétés équipées de composteurs collectifs.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### Une meilleure gestion des déchets

#### Fiche action n°5,05 : Mettre en œuvre une stratégie d'impression durable

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Direction de la Communication	Direction des Moyens Généraux Direction des Systèmes d'Informations	Agents municipaux

Actions	Indicateurs
<p>a) [Action à poursuivre] - Réduire les impacts environnementaux de l'imprimerie municipale : Maintenir une labellisation "Imprim'vert" annuelle, favoriser une édition éco-responsable (utilisation de papier recyclé, d'encre écologique et sollicitation de prestataires engagés).</p> <p><b>BEGES</b></p> <p>b) [Action à poursuivre] - Réduire les consommations d'impression des services (encres et papiers) : Rationnaliser les dotations d'imprimantes dans les services, expérimenter les quotas d'impression par agent, paramétrier l'option noir et blanc automatique, mettre en place l'authentification pour impression (badges).</p>	<p>a) Labellisation Imprim'vert. Tonnages de papier consommé (périmètre de déclaration annuelle CITEO).</p> <p>b) Étude pour la baisse de dotation d'imprimantes dans les services. Taux de services utilisant l'impression par badge.</p>

#### Calendrier envisagé

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p>a) Action continue : Labellisation Imprim'vert. 8 tonnes de papiers consommés.</p>	<p>a) Action continue : Labellisation Imprim'vert. b) Étude d'opportunité de réduction du nombre d'imprimantes dans les services. Expérimentation d'un dispositif d'impression par badge.</p>	<p>a) Action continue : Labellisation Imprim'vert. 7 tonnes de papiers consommés. b) Déploiement de l'impression par badge au regard des résultats de l'expérimentation.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### Une meilleure gestion des déchets

#### Fiche action n°5,06 : *Renforcer le tri des déchets au sein des bâtiments publics*

##### *Services pilotes*

Direction générale des Services Techniques

##### *Parties prenantes*

DIRECTION DES BÂTIMENTS PUBLICS, SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### *Publics ciblés*

Agents municipaux, Usagers des ERP

##### *Actions*

a) [Action à poursuivre] – Systématiser le tri des déchets en 5/7 flux réglementaires au sein de tous les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments administratifs : En complément de la collecte des ordures ménagères et des biodéchets, le tri en 5 flux comprend le papier/carton, le métal, le plastique, le bois et le verre. Le tri en 7 flux ajoute le plâtre et les fractions minérales.

BEGES

##### *Indicateurs*

a) Part des bâtiments municipaux équipés pour le tri des déchets en 5/7 flux.

##### *Calendrier envisagé*

##### *Court terme*

##### *Moyen terme*

##### *Long terme*

a) Étudier les modalités de mise en œuvre du déploiement du tri en 5/7 flux.  
Déploiement d'une expérimentation test sur un bâtiment.

a) Tendre vers 100% de bâtiments municipaux réalisant le tri 5/7 flux.

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### Une meilleure gestion des déchets

#### Fiche action n°5,07 : Déployer des solutions de propreté urbaine dans l'espace public

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Pôle Grands contrats, mobilités et patrimoine privé Direction de la Voirie et de la Propreté	Direction Générale des Services Techniques Pôle Relation Entreprises	Habitants, Entreprises

Actions	Indicateurs
a) [Action à poursuivre] – Renforcer le maillage des corbeilles de tri hors-foyer.  b) [Action à poursuivre] – Poursuivre l'installation de collecteurs de mégots en voirie.	a) Nombre de corbeilles de tri hors-foyer en voirie.  b) Nombre de collecteurs de mégots en voirie.

#### Calendrier envisagé

Court terme	Moyen terme	Long terme
a) 8 emplacements de tri hors foyer (2 compactrices TRI, 5 OM/TRI dont 3 en parcs, et 1 OM/TRI/VERRE en parc).  b) 76 collecteurs de mégots en voirie.	a) Action continue : Suivi de collecte du tri hors foyer. Ajustement du nombre de collecteurs si nécessaire.  b) Action continue : Suivi de collecte des mégots. Installation de collecteurs supplémentaires si nécessaire.	a) Action continue : Suivi de collecte du tri hors foyer. Ajustement du nombre de collecteurs si nécessaire.  b) Action continue : Suivi de collecte des mégots. Installation de collecteurs supplémentaires si nécessaire.

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

*Promouvoir une économie vertueuse par le réemploi*

### Fiche action n°5,08 : *Systématiser les opérations de don et de réemploi dans l'administration*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction des Bâtiments Municipaux	Direction générale des Services techniques, DSI, Direction des Sports , Centre Technique et Municipal, Service Développement Durable	Agents municipaux Associations Entités publiques à proximité

#### *Actions*

- a) [Action à poursuivre] – Créer une procédure de réemploi/don pour les bien courants (mobilier, fourniture, matériel informatique, sportif, textile, etc.) et systématiser son utilisation par les services.
- b) [Action à engager] – Construire une plateforme d'échange interne à la Ville.

BEGES

#### *Indicateurs*

- a) Réalisation de la procédure de réemploi.
- b) Construction de la plateforme d'échange.  
Part du matériel réutilisé en interne (dont publications sur la plateforme).

#### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
a) Crédit et promotion d'une procédure interne pour le réemploi auprès des services.	a) Action continue : Promotion d'une procédure interne pour le réemploi auprès des services. b) Crédit de la plateforme d'échange interne.	a) Action continue : Promotion d'une procédure interne pour le réemploi auprès des services. b) 40% de matériel mis au don est réutilisé en interne.

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

*Promouvoir une économie vertueuse par le réemploi*

### Fiche action n°5,09 : *Encourager le don et le réemploi auprès de la population*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Service Développement Durable	Direction de la Communication Partenaires de collecte Police municipale Direction de la Voirie et de la Propreté Associations faisant la promotion du réemploi	Tous public

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à poursuivre] – Réaliser des collectes de vêtements et de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).  b) [Action à poursuivre] – Communiquer sur les filières de réemploi de proximité.	a) Nombre de collecte de vêtements et de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E). Tonnes de déchets textiles collectées (12 T en 2023). Tonnes de déchets électroniques collectées (3,2 T en 2023).  b) Communication sur le réemploi comme première option du cycle de recyclage et mise en avant des associations faisant la promotion du réemploi.

**Calendrier envisagé**

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 1 collecte D3E par trimestre et 1 collecte textile par mois (hors période estivale). +2% de tonnes de textiles par rapport à 2023 (12,24 T). +2,5% de tonnes de DEEE par rapport à 2023 (3,216 T).</p> <p><b>b)</b> 1 action de communication sur le réemploi par an.</p> <p>Action continue : Mettre en avant les filières de réemploi auprès des habitants.</p>	<p><b>a)</b> 1 collecte D3E par trimestre et 1 collecte textile par mois (hors période estivale). +4% de tonnes de textiles par rapport à 2023 (12,48 T). +5% de tonnes de DEEE par rapport à 2023 (3,36 T).</p> <p><b>b)</b> 1 action de communication sur le réemploi par an.</p> <p>Action continue : Mettre en avant les filières de réemploi auprès des habitants.</p>	<p><b>a)</b> 1 collecte D3E par trimestre et 1 collecte textile par mois (hors période estivale). +6% de tonnes de textiles par rapport à 2023 (12,72 T). +10% de tonnes de DEEE par rapport à 2023 (3,52 T).</p> <p><b>b)</b> 1 action de communication sur le réemploi par an.</p> <p>Action continue : Mettre en avant les filières de réemploi auprès des habitants.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

## *Une alimentation saine et durable pour tous*

### Fiche action n°5,10 : *Poursuivre la promotion d'une alimentation durable à l'école*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de la Vie Scolaire et Périscolaire	DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, LA RUCHE PRESTATAIRE CUISINE API (liaison froide) LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Public scolaire

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p><b>a) [Action à poursuivre] – Offrir une alimentation durable au public scolaire</b> : Le menu découverte, les ateliers de la Ruche, les ateliers périscolaires sur l'alimentation et la cuisine.</p> <p><b>b) [Action à poursuivre] – Garantir une option végétarienne diversifiée à chaque repas dans les cantines</b> : Une alternative non-carnée chaque jour, un menu unique 100% végétarien par semaine, des plats végétariens diversifiés.</p>	<p><b>a)</b> Part des élèves qui sont sensibilisés au cours de leur scolarité aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'alimentation.</p> <p><b>b)</b> Nombre de repas végétariens proposés par semaine. Nombre de menus unique 100% végétarien par mois.</p>

### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<p><b>a)</b> 50% des élèves sont sensibilisés au cours de leur scolarité aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'alimentation.</p> <p><b>b)</b> Action continue : 5 repas avec option végétarienne proposés par semaine. 4 menus uniques 100% végétarien par mois.</p>	<p><b>a)</b> 80% des élèves sont sensibilisés au cours de leur scolarité aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'alimentation.</p> <p><b>b)</b> Action continue : 5 repas avec option végétarienne proposés par semaine. 4 menus uniques 100% végétarien par mois.</p>	<p><b>a)</b> 100% des élèves sont sensibilisés au cours de leur scolarité aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'alimentation.</p> <p><b>b)</b> Action continue : 5 repas avec option végétarienne proposés par semaine. 4 menus uniques 100% végétarien par mois.</p>

## AXE 5 - La consommation sobre et responsable des ressources

### La lutte contre le gaspillage alimentaire

#### Fiche action n°5,11 : Réduire le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires et administratifs

Services pilotes	Parties prenantes	Publics ciblés
Direction de la Vie Scolaire et Périscolaire	DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES (PROPRETÉ) SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE PRESTATAIRE CUISINE API (liaison froide) LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Scolaires Agents municipaux

Actions	Indicateurs
a) [Action à poursuivre] – Impliquer les enfants dans l'organisation des menus des cantines pour limiter le gaspillage : Suivi annuel de fréquentation des cantines pour adapter les commandes, Inventaire annuel des régimes alimentaires des enfants, Organisation des commissions des menus avec le Conseil Communal des Jeunes.  b) [Action à poursuivre] – Étendre les dispositif "Petite Faim" et "Zone troc" à toutes les écoles.  c) [Action à engager] – Décliner la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire à destination d'autres publics, partie 2: Établissements scolaires et periscolaires, administration publique.	a) Part des écoles ayant réalisé une analyse annuelle de fréquentation des cantines. Part des écoles ayant inventorié les régimes alimentaires. Nombre de commission des menus par an.  b) Part des écoles ayant adopté le dispositif "Petite faim". Part des écoles ayant adopté le dispositif "Zone troc".  c) Promotion de la charte de lutte contre le gaspillage (P2) : "Administration publique" et "Établissements scolaires".

***Calendrier envisagé***

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a) Actions continues :</b>            100% des écoles ayant réalisé une analyse annuelle de fréquentation des cantines.            100% des écoles ayant inventorié les régimes alimentaires.            3 commissions des menus par an.</p>	<p><b>a) Actions continues :</b>            100% des écoles ayant réalisé une analyse annuelle de fréquentation des cantines.            100% des écoles ayant inventorié les régimes alimentaires.            3 commissions des menus par an.</p> <p><b>c) Crédit et promotion de la charte de lutte contre le gaspillage (P2) :</b> "Administration publique" et "Établissements scolaires".</p>	<p><b>a) Actions continues :</b>            100% des écoles ayant réalisé une analyse annuelle de fréquentation des cantines.            100% des écoles ayant inventorié les régimes alimentaires.            3 commissions des menus par an.</p> <p><b>b) Déploiement des dispositifs "Petite faim" et "Troc zone" dans les écoles.</b></p> <p><b>c) Promotion de la charte de lutte contre le gaspillage (P2) : "Administration publique" et "Établissements scolaires".</b></p>

**Fiche action n°5,12 : Accompagner les organismes privés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**

<b><i>Services pilotes</i></b>	<b><i>Parties prenantes</i></b>	<b><i>Publics ciblés</i></b>
Service Développement Durable	Direction des Relations aux Entreprises Associations commerçantes	Commerçants, restaurateurs Entreprises Séniors

<b><i>Actions</i></b>	<b><i>Indicateurs</i></b>
<p>a) [Action à poursuivre] – Diffuser la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire, partie 1 : Commerçants alimentaires et restaurateurs.</p> <p>b) [Action à engager] – Décliner la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire à destination d'autres publics, partie 3 : Entreprises, établissements seniors.</p>	<p>a) Nombre de commerçants et restaurateurs ayant signés la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire (P1) : "Commerçants alimentaires" et "Restaurateurs".</p> <p>b) Nombre d'établissements privés ayant signé de lutte contre le gaspillage (P3) : "Entreprises" et "Etablissements seniors".</p>

***Calendrier envisagé***

<b>Court terme</b>	<b>Moyen terme</b>	<b>Long terme</b>
<p>a) Promotion de la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire (P1) : "Commerçants alimentaires" et "Restaurateurs". 40 signataires de la charte (P1).</p>	<p>a) Promotion de la Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire (P1) : "Commerçants alimentaires" et "Restaurateurs". 60 signataires de la charte (P1).</p>	<p>a) Promotion de la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire (P1) : "Commerçants alimentaires" et "Restaurateurs". 80 signataires de la charte (P1).</p> <p>b) Création et promotion de la Charte de lutte contre le gaspillage (P3) : "Entreprises" et "Etablissements seniors". 20 signataires de la Charte entreprises et établissements seniors (P3).</p>

## AXE 6 – LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'engagement des habitants, des acteurs économiques locaux et des agents municipaux est fondamental pour réussir collectivement la transition écologique du territoire.

### Les agents municipaux engagés dans un avenir durable

Au cœur de la démarche écologique de la collectivité, les agents municipaux sont doublement ambassadeurs de la transition écologique : dans leurs pratiques professionnelles internes et auprès du public, mais aussi en tant que citoyens. Les engagements individuels et collectifs des agents municipaux participent à l'exemplarité de l'action publique en matière de développement durable.

### Mobilisation des citoyens et des scolaires

Levier d'une transformation profonde et durable de nos pratiques quotidiennes, la sensibilisation aux enjeux de transition écologique auprès des citoyens et du public scolaire est ancrée dans l'action publique. De plus en plus conscients et engagés à l'échelle individuelle, ces publics doivent être mobilisés pour trouver collectivement des solutions d'adaptation et de résilience de nos sociétés et de nos modèles de consommation.

#### ACTION PHARE RÉALISÉE

##### Le Club des entreprises écoresponsables

Créé en 2017, le Club des entreprises écoresponsables est ouvert à tous les acteurs économiques de la ville (grands groupes, PME, start-up, commerces, etc.) et compte, en 2024, environ 150 entreprises membres. L'objectif de ce club est de permettre aux entreprises d'échanger et mutualiser entre elles les bonnes pratiques en matière de développement durable.

#### Des entreprises actrices de la transition écologique

Les entreprises aussi ont pour mission d'engager une transformation de leurs activités pour limiter leur empreinte carbone. Si nombre d'entre elles s'y emploient volontairement, certaines ont besoin de l'aide des collectivités pour mieux intégrer les enjeux environnementaux dans leur fonctionnement interne, leurs objectifs ou même auprès de leurs collaborateurs. Les collectivités peuvent donc inciter et accompagner les entreprises pour engager une transition vers un modèle plus sobre.

### **Des évènements publics responsables**

Vitrines pour sensibiliser la population, les événements publics sont une opportunité pour mettre en valeur des pratiques responsables. Ils favorisent également les moments de convivialité et incarnent notre engagement commun vers des initiatives plus vertueuses. S'ils présentent déjà des solutions pour la transition écologique, il faut qu'ils soient eux-mêmes gage de sobriété et d'écoresponsabilité.

### **Chiffres clés de l'axe**

- 2 grands événements sur la transition écologique chaque année : le Printemps du Climat et l'Écovillage
- 4460 membres sur la communauté Géovélo « Levallois » en 2024
- 300 commerçants labellisés Écodéfis en 2024
- 150 structures sont membres du Club des entreprises écoresponsables

### **5 objectifs**

- Renforcer le réseau des agents-référents écoresponsables
- Sensibiliser les agents municipaux à l'adoption d'écogestes dans leur quotidien professionnel
- Promouvoir les comportements écoresponsables auprès des équipes pédagogiques et des enfants
- Promouvoir les comportements écoresponsables auprès des Levalloisiens
- Soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique

## AXE 6 - La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

### *Une sensibilisation des agents municipaux en faveur de la transition*

#### Fiche action n°6,01 : *Renforcer le réseau des agents-référents écoresponsables*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Service Développement Durable	Réseau des agents éco-référents	Réseau des agents éco-référents

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à poursuivre] – Faire vivre et animer le réseau des agents éco-référents.	<p>a) Nombre de réunions des agents éco-référents par an. Part de directions et services représentés au sein du réseau des agents éco-référents.</p>

<i>Calendrier envisagé</i>		
<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
a) 1 réunion du réseau des agents éco-référents par an. 40% des directions et services représentés dans le réseau.	a) 3 réunions du réseau des agents éco-référents par an. 60% des directions et services représentés dans le réseau.	a) 3 réunions du réseau des agents éco-référents par an. 80% des directions et services représentés dans le réseau.

## AXE 6 - La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

### *Une sensibilisation des agents municipaux en faveur de la transition*

#### Fiche action n°6,02 : *Sensibiliser les agents municipaux à l'adoption d'écogestes dans leur quotidien professionnel*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Service Développement Durable	Direction de la Communication DSI Service Démocratie Participative Direction des Bâtiments Municipaux	Transversal (Toutes les directions des services)

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à engager] – Organiser un concours annuel des écogestes interservices : Pour encourager la cohésion des équipes et inciter à l'adoption des écogestes professionnels.</p> <p>b) [Action à poursuivre] – Sensibiliser les agents municipaux à la sobriété énergétique et à la préservation de la ressource en eau.</p> <p>c) [Action à engager] – Inciter les agents municipaux à adopter des écogestes numériques : Identifier et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction de l'impact environnemental du numérique (gestion des mails, extinction des postes informatiques, télétravail, etc.).</p> <p>d) [Action à poursuivre] – Promouvoir des événements éco-responsables respectant les enjeux de transition écologique : Privilégier des lots écoresponsables, une alimentation durable, la réduction des déchets, une communication responsable. Exemple : Levalloisienne, olympiades des services.</p> <p><b>CESEL</b></p>	<p>a) Nombre d'agents participant au concours des écogestes.</p> <p>b) Plan de sensibilisation et de communication à la sobriété énergétique et la préservation de la ressource en eau de l'administration.</p> <p>c) Création et diffusion d'un support d'information sur les écogestes numériques. Nombre d'actions de sensibilisation aux écogestes numériques.</p> <p>d) Mesure d'événements promouvant des pratiques éco-responsables.</p>

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p>c) Création et diffusion d'un support d'information sur les écogestes numériques.</p> <p>1 action de sensibilisation aux écogestes numériques par an.</p>	<p>a) 60 agents participent au concours.</p> <p>b) Diffusion du plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau.</p> <p>c) Diffusion du support d'information sur les écogestes numériques.</p> <p>2 actions de sensibilisation aux écogestes numériques par an.</p>	<p>a) 100 agents participent au concours.</p> <p>b) Diffusion du plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau.</p> <p>c) Diffusion du support d'information sur les écogestes numériques.</p> <p>2 actions de sensibilisation aux écogestes numériques par an.</p> <p>d) Tendre vers 60% d'événements promouvant des pratiques éco-responsables.</p>

## AXE 6 - La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

## *La mobilisation des citoyens et les scolaires pour le développement durable*

Fiche action n°6,03 : *Promouvoir les comportements écoresponsables auprès des équipes pédagogiques et des enfants*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction Générale de la Petite Enfance, Vie Scolaire et Personnel de service	Service Développement Durable	Scolaires

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>a) [Action à poursuivre] – Sensibiliser les jeunes à la sobriété énergétique, à la préservation de la ressource en eau, à la réduction des déchets, à l'écomobilité, au numérique et à la consommation responsable.</p> <p><b>CESEL</b></p> <p>b) [Action à poursuivre] – Restituer les résultats des programmes de sensibilisation aux directeurs d'établissements scolaires et aux parents.</p>	<p>a) Nombre de classes concernées par des programmes de sensibilisation.</p> <p>b) Nombre de réunions de restitution des programmes de sensibilisation. Nombre d'actions d'information aux parents d'élèves.</p>

### *Calendrier envisagé*

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<p>a) 50 classes concernées par des programmes de sensibilisation.</p> <p>b) 1 présentation des résultats aux directeurs d'établissements scolaires par an.</p> <p>1 communication annuelle sur les projets pour chaque école auprès des parents d'élèves.</p>	<p>a) 60 classes concernées par des programmes de sensibilisation.</p> <p>b) 1 présentation des résultats aux directeurs d'établissements scolaires par an.</p> <p>1 communication annuelle sur les projets pour chaque école auprès des parents d'élèves.</p>	<p>a) 70 classes concernées par des programmes de sensibilisation.</p> <p>b) 1 présentation des résultats aux directeurs d'établissements scolaires par an.</p> <p>1 communication annuelle sur les projets pour chaque école auprès des parents d'élèves.</p>

## AXE 6 - La participation des citoyens et acteurs du territoire dans la transition écologique

## *La mobilisation des citoyens et les scolaires pour le développement durable*

### Fiche action n°6,04 : *Promouvoir les comportements écoresponsables auprès des Levalloisiens*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction de la Communication Service Développement Durable	Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux  Direction relations entreprises, commerces et carrières	Tout public  Commerces

#### *Actions*

a) [Action à poursuivre] – Sensibiliser le public par la mise en place d'événements intégrant les enjeux de la transition écologique.

**CESEL**

b) [Action à poursuivre] – Consolider la communication sur les enjeux du développement durable avec des rubriques régulières (Info'Levallois et réseaux sociaux).

**CESEL**

c) [Action à engager] – Constituer une charte graphique et un logo "Levallois transition écologique" pour les actions de transition écologique de la Ville.

d) [Action à poursuivre] – Sensibiliser la population à la sobriété énergétique, aux économies d'eau, à la mobilité active, à la préservation de la biodiversité, au numérique responsable, à l'économie responsable, à la réduction des déchets, etc.

**CESEL**

e) [Action à poursuivre] – Sensibiliser la population aux bons gestes à adopter en cas d'événement climatique extrême : Plan de communication, campagne de sensibilisation moustiques, campagne vidéo des gestes à adopter en cas de crises (surtout en cas d'activation du Plan Communal de Sauvegarde).

**CESEL**

#### *Indicateurs*

a) Nombre d'événements sur les enjeux du développement durable par an.

b) Publications régulières de sensibilisation sur les thèmes du développement durable.

c) Création de la charte graphique et du logo pour identifier les actions des services concourants à la transition écologique.

d) Nombre de Levalloisiens sensibilisés aux enjeux du développement durable par an.

e) Intégration des enjeux environnementaux dans divers plans de sécurité.

#### *Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>a)</b> 4 évènements sur les enjeux du développement durable par an : Printemps du climat, Mai à vélo, Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).</p> <p><b>c)</b> Création de la charte graphique et du logo.</p> <p><b>d)</b> 2000 Levalloisiens sensibilisés aux enjeux du développement durable par an.</p>	<p><b>a)</b> 4 évènements sur les enjeux du développement durable par an : Printemps du climat, Mai à vélo, Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).</p> <p><b>b)</b> 6 publications par an.</p> <p><b>d)</b> 3000 Levalloisiens sensibilisés aux enjeux du développement durable par an.</p> <p><b>e)</b> Diffusion du plan moustique. Campagne vidéo des gestes à adopter en cas d'événements climatiques extrêmes.</p>	<p><b>a)</b> 4 évènements sur les enjeux du développement durable par an : Printemps du climat, Mai à vélo, Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).</p> <p><b>b)</b> 12 publications par an.</p> <p><b>d)</b> 4000 Levalloisiens sensibilisés aux enjeux du développement durable par an.</p> <p><b>e)</b> Campagne vidéo des gestes à adopter en cas d'événements climatiques extrêmes.</p>

## AXE 6 - La participation des citoyens

### et acteurs du territoire dans la transition écologique

## *Les entreprises actrices de la transition écologique*

### Fiche action n°6,05 : *Soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique*

<i>Services pilotes</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Publics ciblés</i>
Direction relations entreprises, commerces et carrières	Service Développement Durable  Associations de commerçants	Commerçants  Consommateurs

<i>Actions</i>	<i>Indicateurs</i>
a) [Action à poursuivre] – Limiter l'impact des marchés sur l'environnement : Rendre les marchés "Zéro plastique", Renforcer les ambitions écoresponsables dans la nouvelle charte RSE pour les marchands, Favoriser les produits bios et issus d'un circuit court dans les marchés.	a) Commerçants ayant signés la nouvelle charte RSE.
b) [Action à poursuivre] – Intégrer la cartographie des commerces responsables, qui proposent des produits bios et durables, dans l'application "Levallois & moi".	b) Intégration de la cartographie des commerces responsables dans l'application "Levallois & moi".
c) [Action à poursuivre] – Poursuivre la sensibilisation des commerçants via le concours des écotrophées.	c) Nombre de commerces labellisés écotrophée par an.
d) [Action à poursuivre] – Animer un réseau d'acteurs économiques engagés pour partager les bonnes pratiques en matière de transition écologique : Réunions du club des entreprises écoresponsables.	d) Nombre de réunions du club des entreprises écoresponsables organisées par an.

*Calendrier envisagé*

Court terme	Moyen terme	Long terme
<p><b>c)</b> 300 commerces labellisés écotrophée par an.</p> <p><b>d)</b> Action continue : 2 réunions du club des entreprises écoresponsables par an.</p>	<p><b>c)</b> 350 commerces labellisés écotrophée par an.</p> <p><b>d)</b> Action continue : 2 réunions du club des entreprises écoresponsables par an.</p>	<p><b>a)</b> 10 commerçants ayant signés la charte RSE.</p> <p><b>b)</b> Intégration des commerces bio/durable dans l'application "Levallois &amp; moi".</p> <p><b>c)</b> 400 commerces labellisés Écotrophée par an.</p> <p><b>d)</b> Action continue : 2 réunions du club des entreprises écoresponsables par an.</p> <p>+10% entreprises membre du club des entreprises écoresponsables de Levallois par rapport à 2024.</p>



2 FAIM  
«ZÉRO»



4 ÉDUCATION  
DE QUALITÉ

6 EAU PROPRE ET  
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE  
ET D'UN COÛT  
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS  
RÉDUITES



11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



15 VIE  
TERRESTRE

16 PAIX, JUSTICE  
ET INSTITUTIONS  
EFFICACES

